

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 8 octobre 2014

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS
		Mme Bibiana STREICHER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 8 octobre 2014 à 19 h. 00, au Montreux Musique & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance double des 3 et 4 septembre 2014

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Jean-Pierre Schmid (PLR), démissionnaire

3 Communication du Bureau notamment sur la composition :

- 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Patrick Aubort pour mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé (date de la commission : le lundi 10 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés

6bis Nomination d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Mario Gori (SOC), démissionnaire.

7 Rapports des commissions :

- 7.1 sur le préavis No 22/2014 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 (rapp : M. Olivier Gfeller) ;

- 7.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? » (rapp : M. Yanick Hess) ;
- 7.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année? » (rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 7.4 sur la prise en considération ou non du postulat 6 de M. Gilles Marco : « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaire pour seulement 400 fonctionnaire ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet » (rapp : M. Yanick Hess) ;
- 7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un poste de police au centre de Montreux » (rapp : M. Christian Bécherraz).

8 Préavis de la Municipalité :

- 8.1 No 23/2014 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation (date de la commission : le lundi 27 octobre 2014 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 8.2 No 24/2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL (date de la commission intercommunale de gestion : le mercredi 8 octobre 2014 à 19 h. 00 à Corsier) ;
- 8.3 No 25/2014 relatif au budget 2015 du Fonds culturel Riviera (date de la commission intercommunale : le mardi 7 octobre 2014 à 18 h. 00 à la rue de la Corsaz 4 à Montreux).

9 Développement des motions

- 9.1 Motion de Mme Bibiana Streicher « Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue » ;
- 9.2 Motion de Mme Irina Gote : « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune ».

10 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue au 2m2c pour cette deuxième séance de l'année législative 2014-2015.

Je tiens à saluer la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Au nom du Conseil, je souhaite également la bienvenue au public qui nous a rejoints ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

Deux des membres de ce Conseil ont été touchés par un deuil récemment. M. Heinz Schoeneich, tout d'abord, qui a perdu son père, M. Paul Schoeneich. Quelques jours plus tard, M. Marcel-Luc Muggli perdait sa mère, Mme Marie-Antoinette Frésey.

Tous deux se sont excusés pour la séance d'aujourd'hui. Au nom de notre assemblée, je souhaite leur adresser, ainsi qu'à tous leurs proches, mes condoléances et mes messages de grande sympathie dans cette période douloureuse. Je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

Après avoir observé une minute de silence, M. le Président remercie l'assemblée, et déclare que l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et que tous les membres du Conseil ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite les Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore signé la liste de présence de le faire rapidement auprès de l'huissier. Il déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

Présence : 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marcelle Brücher, Diansari Tschopp, MM. Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Alioune Diop, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Denis Golaz, Jean-Jacques Kiala, Julien Kundert, Gilles Marco, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Heinz Schoeneich, Rudolf Thomann, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Kevin Grau, Patrick Grognuz, Gian Franco La Rosa, Charles Meichtry, Sassenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

M. le Président Emmanuel Gétaz informe le Conseil que le parti socialiste l'a contacté afin de demander une modification de l'ordre du jour. Il cède donc la parole à Mme Irina Gote.

Mme Irina Gote déclare qu'elle souhaite déposer une motion de procédure pour modifier l'ordre du jour et proposer la création d'un point 6bis "Nomination d'un membre suppléant à la CoFin".

En effet, M. le Président a reçu la démission de M. Mario Gori, membre suppléant à la CoFin, et sachant que cette commission va déjà commencer à travailler le 29 octobre, donc bien avant la prochaine séance du Conseil, on demande d'avoir une nomination à ce poste ce soir.

M. le Président souligne que s'agissant d'une motion de procédure, elle doit être appuyée par 10 Conseillers au moins pour être mise en discussion, ce qui est bien le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette modification de l'ordre du jour à la majorité.

Toujours en relation avec l'ordre du jour et l'organisation de cette séance, M. le Président Emmanuel Gétaz souhaite informer le Conseil, qu'en plein accord avec notre vice-président, M. Lionel Winkler, il lui transmettra la responsabilité de présider cette assemblée aux points 7.2 et 7.5 de l'ordre du jour. En effet, on traitera alors de deux postulats qu'il a déposés avant d'être élu à la présidence de ce Conseil et il pense préférable de se mettre en retrait dans ce contexte. Il ne prendra pas la parole, sauf si une question lui est directement posée sur l'un de ces deux objets. Il remercie M. Lionel Winkler d'avoir accepté sa demande et sa proposition à ce sujet.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DOUBLE DES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2014

La discussion est ouverte.

Demande de correction de M. Olivier Blanc : à la page 70, 3^{ème} paragraphe complet, 3^{ème} ligne, il faut lire : « Sur vos documents, cette modification porte le numéro CC 12 ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à l'unanimité.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie Mmes Charlotte Chevallier et Jacqueline Burri Gaignat, secrétaires, pour leur travail.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-PIERRE SCHMID (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 18h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Francis Niquille (PLR) en remplacement de M. Jean-Pierre Schmid. M. Francis Niquille est un des viennent-ensuite de la liste PLR.

M. Francis Niquille est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite M. Francis Niquille pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Patrick Aubort pour mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé (date de la commission : le lundi 10 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence Les Verts: M. Christian Allenbach

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, René Chevalley, Bruno Femia, Mario Gori, Tal Luder, François Pochon, Bernard Schmid.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président Emmanuel Gétaz a reçu un certain nombre de lettres. Tout d'abord, trois membres de ce Conseil ont communiqué leur décision d'en démissionner.

La première lettre de démission vient de Mme Marcelle Brücher, et il en donne lecture.

M. le Président donne également lecture de la lettre de démission de M. Rudolf Thomann.

La troisième démission émane de M. Jean-Richard Bays. M. le Président en donne aussi lecture.

En relation avec cette démission, M. le Président a reçu une copie de la lettre que M. Bays a adressée à M. Alexandre Staeger, Président du Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera. M. Bays annonce sa démission de ce Conseil Intercommunal, ce qui signifie qu'il faudra également le remplacer à cette fonction.

On a reçu aussi une lettre de démission de M. Mario Gori comme suppléant à la Commission des finances. M. le Président en donne lecture.

On a reçu un courrier de M. A. Belkhodja, habitant Genève, qui relève qu'il a eu de la peine à obtenir des informations concernant un Festival de musique Soufi-Jazz, qui s'étonne de ce manque de communication et qui espère, en quelque sorte, que cela n'a pas de relation avec les activités des islamistes.

On a reçu un courrier des Guides d'accueil de Montreux. M. le Président en lit deux courts passages. Cette lettre relève que parmi les Conseillers, il y a deux guides et M. le Président propose que dans les "Divers", si ces deux Conseillers sont présents – il ne sait pas qui ils sont, parce que ce n'est pas mentionné – il leur serait reconnaissant de s'annoncer, afin que les personnes intéressées par une visite guidée puissent s'adresser directement aux bonnes personnes.

On a reçu également un courrier identique à ceux dont le Conseil a eu connaissance, concernant la rue du Pont, et qui étaient annexés au procès-verbal de la séance de septembre. C'est une lettre qui utilise toujours le même texte, et on ne la remettra pas en annexe. Cette lettre a été envoyée par Mme Maya Renzacci.

Juste avant le début de cette séance du conseil, M. le Président Emmanuel Gétaz a reçu en main propre un courrier de Mme la Municipale Edith Willi. Après en avoir pris connaissance, il a proposé à Mme Willi de lui donner la parole pour qu'elle puisse la lire elle-même, ce qu'elle a accepté. M. le Président lui passe donc la parole.

Mme la Municipale Edith Willi donne lecture de son courrier :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par cette lettre, je vous informe qu'après 8 ans passés au sein de la Municipalité, j'ai décidé de remettre mon mandat de Conseillère municipale.

La vie politique est une chose, la vie en est une autre, et mes intérêts et aspirations me poussent de plus en plus en dehors de cette voie. C'est au début de cette année 2014, à mi-parcours de ma deuxième législature que cette nécessité a commencé à faire son chemin. Cependant, tout au long de ces derniers mois, des événements, des dossiers non encore aboutis, de nouveaux projets ou des besoins se sont présentés, et à chaque fois, il m'apparaissait que ce n'était pas encore le moment de passer le témoin. J'avais également à cœur de mener jusqu'au bout certaines tâches, apporter des changements nécessaires, comme notamment permettre à la Saison culturelle de retrouver une direction en adéquation avec la fonction, reconnue par ses partenaires principaux que sont les trois grands festivals montreusiens.

Ainsi je mets fin à mon engagement malgré des tâches et projets qui immanquablement devront encore être menés à bien, mais avec la grande satisfaction d'avoir permis et contribué à de nombreuses réalisations. Ce temps consacré à notre Commune, à ses habitants, ses institutions, je l'ai vécu avec le souci de faire au plus juste, en tenant compte des intérêts et besoins de chacun.

Dire et entendre qu'il faut savoir s'arrêter à temps est une phrase très facile ; le faire en commençant par communiquer sa décision, c'est bien plus difficile. Cependant, arrivée à l'âge où d'autres quittent leur activité professionnelle et réalisent des projets plus personnels, il m'apparaissait comme évident que le moment était venu d'avoir le temps et l'énergie de penser aux miens. Ainsi pour moi, par cette décision, c'est un choix de vie que je mets en œuvre.

Je suis reconnaissante envers toutes les personnes qui m'ont fait confiance, comme je remercie infiniment toutes celles et ceux qui ont œuvré avec moi.

Je vous transmets mes meilleures salutations ».

Ce courrier sera annexé au procès-verbal de cette séance (Annexe 1).

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie Mme la Municipale Edith Willi. Il est évidemment un peu pris de court, mais il aimerait lui dire d'ores déjà, au nom de ce Conseil, que l'on tient à la remercier pour tout l'engagement qui a été le sien. On est touché, et peut-être pour la plupart d'entre nous fort surpris, mais il espère que nous saurons, dans les temps à venir, lui exprimer notre gratitude d'une manière un peu plus construite que cela est possible maintenant, étant donné l'aspect un peu soudain de son annonce. M. le Président la remercie encore une fois pour tout son engagement et il va donner la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli, qui lui a demandé de pouvoir également s'exprimer au nom de la Municipalité.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que si c'est évidemment une nouvelle importante pour notre Commune, c'est une nouvelle importante pour Edith Willi d'abord. Au nom de la Municipalité, au nom de notre Commune, il aimerait remercier d'ores et déjà

Mme Willi pour tout son engagement, à la Municipalité depuis le 1^{er} juillet 2006, en charge de deux dicastères au gré des deux législatures entamées et réalisée pour l'une d'entre elles, mais évidemment avant ce 1^{er} juillet 2006 par son engagement au sein du Conseil communal, au sein de nombreuses commissions, au sein de nombreuses associations et partenaires qui font la vie, en général, de notre Commune.

Il poursuit en remerciant Mme Willi et déclare que l'on aura évidemment l'occasion de faire l'hommage qu'il se doit à leur collègue Conseillère municipale en temps utile, sans aucun doute à l'issue du Conseil du mois de décembre, puisque comme on l'a entendu, Mme Willi reste pleinement en charge jusqu'au 31 décembre.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait cependant garder la parole à ce sujet, pour informer le Conseil, que comme Mme Edith Willi leur a communiqué sa décision il y a quelques jours, cela a permis de prendre contact avec M. le Préfet, en regard de la loi sur les droits politiques vaudois, afin de pouvoir donner d'ores et déjà ce soir le calendrier de l'élection complémentaire désormais nécessaire, planifiée comme suit :

Pour le lundi 15 décembre 2014, à 12h00, le dépôt des listes pour le 1^{er} tour. Le 1^{er} tour aura lieu le 11 janvier 2015.

Dépôt éventuel des listes pour un second tour au mardi 13 janvier 2015, à 12h00, et un second tour éventuel – il doit évidemment utiliser cette formule conforme à la LEDP – fixé au 1^{er} février 2015.

Ceci afin de permettre de compléter l'équipe municipale au plus vite, considérant que comme l'on est dans une situation d'élection complémentaire, il se peut que la personne élue, même le 1^{er} février, doive se réorganiser professionnellement. Elle ne pourra peut-être pas immédiatement commencer, et tous comprendront qu'ils ont tenté, avec M. le Préfet, de prendre les dispositions, le plus rapidement possible, en regard de la loi. M. le Syndic Laurent Wehrli le dit d'ores déjà ici, au cas où la question devrait venir, afin de respecter l'information du Conseil ce soir, il est trop tard pour que M. le Préfet puisse sortir l'arrêté suffisamment tôt, afin de permettre par exemple d'utiliser les votations fédérales du 30 novembre. C'est pour cela que l'on a été obligé d'établir ce calendrier tel que précisé par M. le Préfet.

M. le Syndic Laurent Wehrli adresse encore une fois ses très vifs remerciements à Mme la Municipale Edith Willi pour tout son engagement, mais engagement qui n'est pas terminé. Il s'en voudrait de faire l'hommage ce soir, on aura, comme il l'a déjà dit, l'occasion de le faire en d'autre temps, afin de pouvoir marquer, comme il se doit, cet engagement pour la collectivité montreuusienne et bien au-delà de la Commune, pour toute la région et même également à l'extérieur de notre région.

La parole n'est plus demandée.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Syndic Laurent Wehrli profite ici - et il aurait dû être là pour que M. Laurent Wehrli puisse lui proposer de se lever afin que ceux qui ne le connaissent pas encore fasse sa connaissance, mais il est peut-être comme d'autres personnes pris dans l'important bouchon sur l'autoroute entre Lausanne et Montreux ce soir, et il a contacté M. Wehrli pour s'en excuser, mais comme c'est le point de l'ordre du jour que l'on aborde maintenant, on aura l'occasion de le voir à la fin de la séance - de parler de M. Olivier Rapin, notre nouveau Secrétaire municipal. L'information a été communiquée mercredi dernier, dans le cadre de la communication conjointe établie

par le Grand Conseil et la Municipalité de Montreux, et la Municipalité se réjouit que M. Olivier Rapin mette ainsi ses nombreuses compétences et expériences professionnelles et associatives au profit de la Commune de Montreux, dans cette mission importante du poste de Secrétaire municipal.

M. le Syndic Laurent Wehrli rappelle ici que M. Olivier Rapin, en plein accord avec la Municipalité et la Présidence et le Bureau du Grand Conseil, restera employé du Grand Conseil jusqu'au 31 janvier 2015, et commencera ses activités professionnelles pour la Commune de Montreux au 1^{er} février 2015. Il est vrai que c'est un dimanche, donc ce sera certainement le lundi 2 février 2015 à 08h00. Mais vu le programme du calendrier que M. Laurent Wehrli vient d'évoquer avant, M. Rapin risque déjà d'être au travail le 1^{er} février, suivant ce qu'il se passera dans le cadre de l'élection complémentaire.

M. le Syndic Laurent Wehrli souhaite encore une fois la bienvenue à M. Olivier Rapin et le remercie de sa disponibilité et de son engagement pour notre Commune, comme on sait qu'il le fait déjà au travers de nombreuses associations.

M. le Syndic Laurent Wehrli a encore une autre information, qui est tout à fait technique. Il signale que le Conseil a reçu pour la 1^{ère} fois, dans l'enveloppe, une communication de l'Association Sécurité Riviera. Ceci est conforme à la nouvelle Loi sur les communes, qui nécessite pour les Associations intercommunales qui émettent ce genre d'informations, de pouvoir les relayer en toute transparence, auprès des Conseillères et Conseillers communaux des Communes membres de la dite Association, et c'est pour cette raison que l'on a trouvé cette communication, et il en sera fait de même pour toutes les autres Associations intercommunales disposant d'un Conseil intercommunal lorsque ce sera nécessaire, à partir des prochains Conseils.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a pas de motion, mais un postulat et sept interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. Christian Allenbach a déposé un postulat relatif à : « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? Demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la Commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale, en comparaison avec celles déjà mises en place dans des communes comparables, et d'étudier toute mesure pouvant permettre une meilleure coordination et une plus grande efficacité de celles-ci, notamment en organisant des Etats généraux de l'intégration, et en créant un poste de délégué à l'intégration, conformément aux intentions exprimées dans le programme de législature de la Municipalité ».

Ce postulat sera développé lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

6bis NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES FINANCES, EN REMPLACEMENT DE M. MARIO GORI (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste propose la candidature de M. Alain Imhof comme membre suppléant de la Commission des finances.

C'est à main levée et à une large majorité que M. Alain Imhof est élu membre suppléant à la Commission des finances.

M. Yanick Hess profite de la situation pour rappeler que lors du dernier Conseil, formellement le groupe UDC avait proposé un nouveau membre à la Commission des finances et son suppléant. Or on a voté comme membre M. René Chevalley qui a été élu par le Conseil et son suppléant formellement n'a jamais été élu. M. Hess demande si l'on ne pourrait pas profiter de la situation pour élire M. Franklin Zakine, afin qu'il soit suppléant à la Commission des finances ?

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie M. Yanick Hess qui lui avait mentionné cet aspect. M. le Président s'est adressé à Mme Catherine Buchet Bulliard qui lui a indiqué, sauf erreur, que l'élection qui a été faite ne posait pas de problème pour la suppléance, mais cela n'est peut-être pas juste.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. Yanick Hess de penser au groupe UDC, cela lui fait très plaisir. Pour l'instant le suppléant que le groupe UDC aimerait nommer est très mal en point et il est actuellement hospitalisé. Le groupe UDC ne prendra donc pas de décision pour le moment et il gardera M. Franco Meichtry à la suppléance.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande à Mme Catherine Buchet Bulliard de lui confirmer qu'il n'y avait pas de problème de remplacement à régler, ce qui est bien le cas, et c'est aussi clair pour M. Yanick Hess.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 22/2014 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 (rapp : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller n'a pas grand chose rajouté à ce stade de la discussion. Simplement, il remet à la secrétaire du Conseil une version signée du rapport, et sur cette version signée c'est M. Jean-Bernard Kammer qui remplace M. Daniel Manzini et M. Jean-Baptiste Piemontesi qui remplace M. Grégoire Furrer. C'est le même texte, mais on n'a pas le petit problème qui s'est posé avec les automatismes sur le site.

Mais à ce stade M. Gfeller n'a rien à rajouter, il croit que le rapport explique la position de la commission et évidemment la majorité de la commission demande au Conseil de suivre son préavis.

La discussion continue.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR tient tout d'abord à remercier la CoFin pour son travail et son rapport qui met en lumière une divergence d'opinion entre une volonté de baisser le taux d'imposition et une volonté de garder le taux actuel.

Le PLR salue la volonté de la Municipalité de baisser d'un point les impôts. On aurait aimé plus, de manière à soulager nos contribuables et d'offrir des conditions fiscales

plus attractives aux personnes morales et physiques dans un contexte actuellement favorable.

Dans cet esprit nous resterons donc très attentifs sur le retour de la taxe au sac et nous réservons le droit de demander une nouvelle baisse dans deux ans, si la situation se confirme avec l'acceptation de ce rapport ce soir. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au XIXe siècle, lorsque l'on montait aux barricades, on était prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour faire triompher la cause à laquelle on s'identifiait profondément. Aujourd'hui, au nom du groupe socialiste, sur cette question du taux d'imposition, je ne sens pas frémir en moi le vertige de la question existentielle qui pourrait m'exposer jusqu'à mon dernier souffle.

Sachant que nous sommes une Commune riche dont le train de vie exige des moyens conséquents pour faire face à nos besoins d'argent, sachant que nous allons devoir consentir des investissements importants pour financer des objets ambitieux, étant profondément attachés au principe de subsidiarité qu'une communauté doit remplir pour venir en aide aux plus fragiles et aux plus vulnérables de ses membres, nous aurions souhaité que l'on maintienne le taux d'imposition au taux que l'on connaît depuis quelques années. Les socialistes et leur électorat n'ont pas entre leurs mains les moyens financiers qui permettent de jouer aux petits chevaux face à un avenir nous paraissant très incertain.

D'autre part, nous savons que l'aile libérale du PLR aurait souhaité une diminution substantielle du taux d'imposition pour soulager la facture fiscale des contribuables les plus riches et, à ce titre, nous rendons hommage à la Municipalité de ne proposer que la diminution d'un point du taux d'imposition. Nous savons aussi que les contribuables qui ne paient pas d'impôt ou qui en paient très peu, qui sont très nombreux, seront reconnaissants d'en payer encore moins, même si c'est un leurre et que cela procède d'un certain aveuglement. En fin de compte, au nom des classes moyennes, qui participent pour une grande part à l'effort de contribution fiscale, nous nous rallierons à la proposition de la Municipalité, en souhaitant surtout que le prochain budget de notre Commune soit généreux envers les sociétés, associations et personnes qui ont le plus grand besoin de la responsabilité de redistribution que nous devons tous éprouver en premier lieu. Merci. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malgré l'excellent travail de la Municipalité et de la Commission des finances, la majorité du groupe Montreux Libre n'a pas été convaincue par les arguments avancés par son commissaire ainsi que dans le rapport et se prononcera contre la baisse d'impôt qui nous est proposée ce soir. En effet, nous sommes d'avis qu'une baisse de seulement un ou deux points d'impôt relève de la cosmétique, voire même d'une opération marketing.

Nous ne sommes pas opposés à faire un geste en faveur des contribuables montreusiens, mais à condition que cela en vaille au moins la peine.

Quelle économie serait réalisée par le contribuable montreusien grâce à la baisse proposée ?

Pour un revenu imposable de Fr. 100'000.-, donc au moins Fr. 110'000.- déclarés et pas de cotisations à un 3^e pilier déductible, l'économie serait de Fr. 88.- par année pour une personne seule et de Fr. 80.- pour un couple marié ou en partenariat enregistré.

Pour un revenu imposable de Fr. 60'000.-, l'économie serait de Fr. 44.- par année pour une personne seule et de Fr. 40.- pour un couple, soit Fr. 20.- par personne.

Pour un revenu imposable de Fr. 10'000.-, soit la plus importante classe de contribuables selon leur nombre, l'économie annuelle est de Fr. 3.-.

Ce n'est qu'à partir de Fr. 200'000.- de revenu que l'économie devient substantielle puisqu'il s'agit de Fr. 220.- pour une personne seule et de Fr. 185.- pour un couple marié.

Enfin, pour un revenu imposable de Fr. 1'000'000.-, l'économie se monte à quelque Fr. 1400.- par année pour une personne seule et à quelque Fr. 2600.- pour un couple.

Vous aurez compris que le cadeau fiscal dont nous discutons maintenant correspond, pour les bénéficiaires d'un revenu moyen, à une poignée de cacahuètes, pour les revenus bas, aux miettes qui en tombent.

Quant aux revenus élevés, nous pensons que si ce type de contribuables vient s'installer à Montreux, c'est plus pour la beauté du lieu et la richesse du patrimoine que pour le taux d'imposition. Et ces personnes (physiques) préféreraient sûrement que notre commune investisse dans ses infrastructures et dans l'entretien ainsi que la préservation de son patrimoine plutôt que de chercher à avoir le taux d'imposition le plus compétitif possible.

En ce qui concerne la relation avec l'introduction de la taxe au sac, nous voyons mal comment justifier le remboursement de l'équivalent de 700 sacs de 35l à une famille très aisée et de seulement 20 sacs, toujours de 35l, à une famille à revenu bas, voire pour ceux qui n'économisent que Fr. 3.-, soit 1 sac et demi.

Lier la baisse d'impôt à l'introduction de la taxe au sac signifie économiquement que les bas revenus financent le remboursement de la taxe des revenus élevés, et même davantage.

Il me semble qu'un tel système va largement plus à l'encontre du principe de la causalité, donc du pollueur payeur, qu'un remboursement forfaitaire identique pour chaque assujetti.

De plus, une baisse d'impôt a un caractère antisocial, mais j'avais l'espoir de laisser nos collègues socialistes développer cet argument, comme étant plus proche de l'idéologie de la gauche que de celle du centre, d'autant plus qu'on se rappelle l'intervention lors du débat préliminaire.

Enfin, le fait de baisser les impôts d'un point diminuerait les revenus de la Commune d'environ un million de francs, dont Fr. 137'000.- seraient payés au Canton dans le cadre de la péréquation. Je me permets de rappeler le fait que, malgré une marge d'autofinancement positive, les budgets 2013 et 2014 ont été adoptés avec un déficit

respectif de Fr. 2,9 millions et de 2,3 millions. De plus, on a pu lire dans un certain nombre de préavis d'investissement importants que la commune devrait peut-être avoir recours à l'emprunt pour atteindre le financement nécessaire à la réalisation du projet. Est-ce véritablement le moment de baisser les impôts ?

Dans ces circonstances, comment s'assurer du fait que nous n'aurons pas besoin d'augmenter à nouveau les impôts dans un futur proche.

Fondés sur ce qui précède, nous proposons un amendement visant à ramener le taux d'imposition à 66 points, soit le statu quo, et évidemment nous vous invitons à l'accepter. »

M. le Président prie M. Staeger de lui transmettre son amendement par écrit.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Des finances saines, toute Commune et tout administré en rêvent !

Eh bien, c'est le cas à Montreux. Je tiens à mettre en exergue la maîtrise des finances communales par notre Municipalité.

En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes....

Rassurez-vous, je ne vais pas vous ressasser l'historique de ces derniers. Mais permettez-moi, néanmoins, de vous rappeler ceux de ces deux derniers exercices comptables :

2012 : 2,2 millions de bénéfice pour un budget prévu en déficit de 4 millions.

2013 : 10,3 millions de bénéfice pour un budget prévu en déficit de 3 millions.

Ces excellents résultats ayant contribué à ce que notre ville ne soit plus qu'endettée à hauteur de 124.- francs par habitant, ce au 31.12.2013.

Fort de ce constat, je salue la volonté de la Municipalité qui propose d'alléger la facture fiscale des contribuables montreusiens, ceci d'autant plus que les différents autres impôts contenus dans cette proposition d'arrêté d'imposition, pour les années 2015/2016, ne subissent aucune modification.

Par cet arrêté, la Municipalité, chères et chers collègues, fait un pas en direction d'une fiscalité allégée pour nos entreprises et nos concitoyens, en vous proposant une diminution d'un point, soit 65 % de l'impôt cantonal de base.

Juste retour des choses, si je puis m'exprimer ainsi, ce au vu des résultats financiers et des dettes communales. Pour ma part, je regrette que la Municipalité n'ait pas fait un pas plus marqué envers notre population et son économie.

Ne voyez pas en mes propos une critique acerbe envers notre exécutif et sa proposition d'arrêté, mais un avis divergent à ce sujet.

Oui je regrette cette « frilosité » de la part de nos sages !!! envers un allègement financier des charges fiscales de notre population.

Moins d'impôts pour les Montreusiens, débouchant sur une fiscalité attrayante, permettant ainsi d'attirer de nouveaux contribuables et sociétés pour réaliser et pérenniser de nouvelles recettes.

Je dépose donc un amendement sur les points suivants de l'arrêté d'imposition pour les années 2015-2016 :

Article premier : il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1^{er} janvier 2015, les impôts suivants :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers : 64 %
2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales : 64 %
3. Imposition minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise : 64%

Et partout où nécessaire tel que : point 6. Impôt personnel fixe.

Osons une politique fiscale attractive, favorisant une implantation d'entreprises et de nouveaux contribuables.

Osons offrir à nos contribuables une fiscalité en rapport avec les résultats financiers de notre Commune.

Osons un taux d'imposition en diminution de 2 points soit à 64% de l'impôt cantonal de base, ceci pour nos concitoyens.

Chères et chers collègues, je vous encourage à soutenir cet amendement.

Le groupe UDC, à son unanimité, soutiendra cette proposition d'amendement.

Merci pour votre attention. »

M. le Président prie M. René Chevalley de lui transmettre son amendement par écrit.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que comme l'on s'est référé aux barricades du 19^{ème} siècle, évidemment que quand il y a deux amendements contradictoires, et qu'il vient devant le Conseil défendre le mi-chemin et bien il ne monte pas non plus aux barricades. Mais par contre il va essayer de faire comprendre le travail que la commission a fait et la réflexion qui l'a amenée à présenter au Conseil la solution de la Municipalité, c'est-à-dire un taux à 65%.

Dans le fond, M. Gfeller pense que bon nombre de commissaires peuvent se reconnaître dans l'argumentation de l'un et de l'autre, c'est-à-dire de ceux qui demandent le statu quo, et dans l'argumentation de ceux qui demandent une baisse de deux points.

Ces deux positions ont été défendues en commission, mais elles ont été très discutées, même très disputées, simplement elles n'ont pas fait l'objet d'amendements, parce que effectivement on en est arrivé à faire un peu le même chemin que la Municipalité, on a suivi le préavis au plus près, et on s'est rendu compte que dans le fond la proposition de la Municipalité n'était pas forcément un compromis, mais qu'elle découlait d'une analyse extrêmement serrée de la situation de la Commune, et des inconnues que l'on rencontre. Une baisse d'un point paraissait, à la Municipalité, raisonnable, car elle donne un signe aux contribuables mais elle ne met pas en péril les finances de la Commune.

Donc on fait un geste pour ceux qui estiment qu'il est important de faire un geste pour le contribuable, et on tranquillise ceux qui seraient inquiets, par exemple pour les

prestations sociales et pour la marge de manœuvre que pourrait avoir la Commune de Montreux.

C'est pour cela que l'on en est arrivé à suivre le même chemin que la Municipalité et à voir, dans cette baisse, un aspect symbolique, pas simplement pour dire on baisse les impôts en faisant quelque chose d'un peu populiste, mais simplement on démontre, par cette baisse extrêmement mesurée, que l'on suit au plus près la situation de la Commune, et que l'on va continuer sur ce chemin-là. Ce n'est pas un geste inconsidéré, c'est un geste mesuré et raisonnable.

C'est comme cela que la commission en est arrivée à son vote majoritaire, et M. Gfeller pense que c'est aussi comme cela que la Municipalité est arrivée à cette proposition et on invite le Conseil à faire le même chemin, et éventuellement à arriver aux mêmes conclusions qui sont mesurées de n'importe quel point de vue que l'on se place.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare qu'au vu du deuxième amendement qui a été déposé par le groupe UDC, il est clair que le groupe socialiste ne peut pas du tout s'y rallier. Effectivement, la Municipalité de par son plan de législature a fait état d'investissements très ambitieux, et pour le groupe socialiste il n'est clairement pas possible, dans ce contexte qui est réaliste, de baisser les impôts de deux points.

Et de ce fait le groupe socialiste se rallie à l'amendement de Montreux Libre, c'est-à-dire de demander le statu quo.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention et déclare :

« Les Verts voteront favorablement ce préavis. Si nous ne sommes pas forcément enthousiastes à toute baisse d'impôt, qui ne profite pas, au final, aux personnes qui sont réellement dans le besoin, la baisse de taux proposée nous paraît acceptable. Il s'agit là d'un geste, ou plutôt d'un signal donné par la Municipalité au citoyen pour attester de sa bonne gestion des affaires communales.

Si nous pouvons entrer en matière pour une baisse d'un point, une réduction plus importante du taux d'imposition nous paraît inopportune, risquant de bloquer tous développements futurs, envisagés et souhaités. Pire encore, une baisse de grande ampleur pourrait nous entraîner d'année en année dans un effet de yoyo, rattrapant l'année d'après le manque à gagner de l'année précédente. Une instabilité qui est hautement nuisible et certainement davantage crainte par les contribuables que l'imposition elle-même.

A ce stade, les recommandations de la commission résultant finalement d'un compromis entre les forces politiques en présence, il nous paraît opportun de suivre les conclusions du préavis telles que votées par la commission. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard n'a pas bien compris l'intervention du groupe socialiste, mais elle espère que ce n'est pas à cause de l'UDC, qui demande une baisse d'impôt de deux points, qu'il se rallie à Montreux Libre, parce que ce ne serait pas assumer un choix politique.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste réagit par rapport à l'arrogance de la droite. Effectivement, le groupe socialiste ne peut absolument pas se rallier à une baisse d'impôt de deux points, par rapport aux investissements prévus et qui sont, Mme Irina Gote le rappelle, importants.

On a prochainement l'ouverture de la Maison de Quartier à Clarens, il faudra voir ce que l'on fait avec et ce que l'on y met dedans, pour cela il faut avoir aussi des moyens financiers. Il y a également le projet des Jardins de la Rouvenaz, la parcelle ex-Held bien entendu, le projet des Grands Prés. Tous ces projets sont magnifiques, ce sont des projets de développement de notre Commune dans le bon sens du terme, et effectivement pour cela on ne peut pas imaginer une baisse d'impôt aussi importante.

C'est une réaction que l'on a tout à fait le droit d'avoir, qui est légitime et par conséquent le groupe socialiste se rallie au statu quo.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre RoCHAT se réjouit beaucoup du débat que l'on a aujourd'hui, et constate avec beaucoup de satisfaction qu'en fait l'ensemble des déclarations convergent vers une observation, qui est l'observation du constat municipal, c'est que la situation des finances communales est bonne, et que l'on peut effectivement débattre d'un certain nombre de choses dans la perspective prochaine de la discussion sur le budget, et on peut discuter finalement avec une approche, d'un côté ou de l'autre, des perspectives, et il se réjouit de ce constat commun que l'on fait tous, c'est que la situation est bonne.

M. le Municipal Pierre RoCHAT aimerait juste rappeler, par rapport à une déclaration qui a été faite le mois passé au Conseil communal par rapport à la problématique de la trésorerie, que si notre trésorerie a beaucoup baissé au niveau des disponibilités de la Commune, et il se permet d'attirer l'attention sur ceci, c'est que sur le plan technique l'on a remboursé un certain nombre de dettes que l'on ne pouvait pas rembourser avant l'échéance fixée, ce qui a effectivement diminué la trésorerie disponible, mais a permis de rembourser un certain nombre de dettes, et il croit que pour une question purement technique, il était utile de le mentionner.

Cela dit, M. Pierre RoCHAT rejoint complètement l'avis d'un certain nombre de Conseillers, qui ont très clairement dit, que l'opération proposée par la Municipalité est un signe, un geste, une indication, et ce n'est pas une opération marketing que de vouloir baisser les impôts, mais c'est une indication selon laquelle la situation des finances communales est bonne. On a des investissements, on a des charges de fonctionnement qui sont importantes dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine de la gestion du personnel, dans l'organisation, dans la gestion des déchets, on a des perspectives qui sont conséquentes, mais en même temps on a des investissements que l'on va devoir envisager, dans un contexte, comme tous ici le savent, d'un coût de l'argent qui est extrêmement modeste. Donc n'importe qui ayant des besoins d'investissements investit maintenant, et quelque part, si l'on choisit d'investir, c'est parce que c'est le bon moment, et tout le monde le sait. Donc ce contexte d'équilibre général permet en plus de dire à la population que la situation est bonne, et comment dire mieux à la population que la situation est bonne, c'est en faisant un petit geste sur sa facture. Le contribuable qui paie ses impôts aura simplement un petit geste, mais pas plus.

Comme Municipal des finances et au nom de la Municipalité, M. Pierre Rochat affirme que l'on ne peut pas demander plus, cela n'est pas possible. Par contre l'indication est importante, selon laquelle notre situation est bonne. Et cette indication qui est donnée aux contribuables montreusiens, qui a déjà été entendue, elle est donnée aussi – et le Conseil doit le faire aussi – au Canton, et il pèse ses mots. Elle est donnée au grand argentier de ce Canton, en disant que les contribuables, au niveau cantonal, pourraient aussi obtenir un léger allègement. M. le Municipal Pierre Rochat le rappelle, comme tous le savent, pour ceux qui paient des impôts en tout cas, que les deux tiers de l'impôt est cantonal. Donc si l'on fait un geste, alors que notre situation est un peu moins bonne que celle de l'Etat - le Canton a une situation bien meilleure que la nôtre – le Canton pourrait suivre et il pourrait en tout cas donner la même indication. Et si l'on obtenait ce trend, effectivement la facture du contribuable, canton et commune, aurait un certain sens.

M. le Municipal Pierre Rochat pense que l'on doit continuer à dire cela, mais on doit le dire avec modestie, avec prudence, et pas plus. Evidemment il s'inscrit, avec la Municipalité, en opposition contre les deux amendements, tant celui qui vise le statu quo, parce qu'il n'y aurait pas de signe, que celui qui demande deux points, parce que c'est une erreur. Dans le contexte d'aujourd'hui, et on l'a dit depuis le début de la législature, on cherche à rapprocher les charges des recettes et à viser une situation équilibrée au budget et aux comptes, c'est cela que l'on est en train de faire. Les finances c'est un lent réglage, cela ne se fait pas sur un exercice, cela se fait sur une décennie, et il faut régler nos finances entre recettes et charges avec un potentiel d'investissements. C'est ce que l'on est en train de faire et au nom de ces principes, M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à refuser clairement les deux amendements proposés et à aller dans le sens de ce que la Municipalité suggère.

La discussion continue.

M. Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Abaïsser les impôts au-delà de la proposition municipale, c'est restreindre la marge de manœuvre financière de notre Commune !

De nos jours, les défis que nous avons à relever sont non seulement importants mais surtout complexes. Cette complexité, qui ne cesse d'augmenter, ne se gère pas de la même manière et avec les mêmes outils que ceux qui ont été utilisés par le passé. Les scientifiques le découvrent jour après jour, il n'y a aucun esprit rationnel qui soit à même d'appréhender tous les facteurs de changement global et social.

Pour réussir ces défis, il est nécessaire de faire appel et développer des compétences nouvelles, telles que la créativité, l'authenticité, la capacité à travailler avec un large éventail de partenaires, à comprendre leur point de vue, etc...

Toutes ces compétences ont un dénominateur commun : elles ont beaucoup plus de difficultés à émerger lorsque l'environnement est tendu, stressant.

Autrement dit, pour que l'individu, les entreprises et les organisations puissent développer ces compétences, ils ont besoin d'une marge de manœuvre.

C'est pourquoi, je vous invite à suivre la proposition de notre Municipalité, qui de mon point de vue, est équilibrée, raisonnable et pérenne.

Je rappelle que cette proposition a été acceptée en commission (avec certes une majorité de droite). Mais ce qui est le plus important c'est que cette proposition n'a pas fait l'objet d'une forte opposition de la gauche.

Ce résultat démontre dès lors que nous avons aussi une marge de manœuvre politique bienvenue pour la suite des décisions importantes que nous aurons à prendre. Pour le bien de la Commune, pour le bien de nos citoyens et tout simplement pour le bien commun.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf trouve qu'il y a un peu de gesticulation partisane dans le débat d'enfant gâté que l'on a un peu ce soir. Pour être clair, tout à l'heure M. Zulauf a argumenté pour essayer de traduire la situation dubitative dans laquelle l'on était lundi soir lors de la séance de groupe, ayant pris connaissance de la proposition de la Municipalité, et de la proposition de la Commission des finances.

A la fin de notre débat on était quasiment tous à vouloir nous abstenir, dans l'incertitude que l'on était qu'un amendement ou un autre serait déposé ce soir. Alors il est clair que face à un amendement demandant le statu quo, face à un autre amendement demandant une réduction de deux points du taux d'imposition, on penche bien plus dans le sens de l'amendement de M. Staeger qui propose le statu quo.

Et M. Zulauf croit là, que cela traduisait un peu la situation dans laquelle on était lundi soir, mais effectivement d'autres estimaient que se rallier à ce projet de la Municipalité de moins un point, on n'allait pas dans une concession qui paraissait exagérée.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger veut juste répondre à quelques arguments. Par rapport au geste dont parle la Municipalité, pour indiquer que la situation est bonne, il ne sait pas si le contribuable ou si la plus grande tranche des contribuables qui sont ceux qui ont entre zéro et Fr. 10'000.- de revenu imposable, vont vraiment remarquer une différence de Fr. 3.- sur leur facture. De même ceux qui ont une baisse d'impôt de Fr. 20.-, sur un montant qui se chiffre en milliers de francs, il ne sait pas s'ils vont vraiment voir la différence et se dire en voyant leur facture d'impôt : « Ah chic ! La Commune va bien ! ».

Par rapport à l'argument qui suppose de finalement servir de modèle pour le Canton, M. Staeger ne sait pas si, parce que la Commune de Montreux baisse ses impôts de un ou de deux points, cela va déteindre sur le reste du Canton, on passe quand même pour une Commune assez privilégiée à Montreux.

Enfin, M. Staeger veut juste intervenir sur un point technique. Il est vrai qu'il n'a pas donné la lecture précise de son amendement. Il voit que dans l'arrêté d'imposition à l'article 1, chiffre 6 il y a aussi indiqué un 65%, il relève ceci afin d'être certain que les deux amendements, sur le plan technique, sont valables.

Si M. le Président comprend bien, M. Staeger ne modifie pas son amendement. M. Staeger répond que c'est bien le cas.

M. le Président aimerait juste revenir à l'amendement de M. René Chevalley, parce qu'il pense qu'il pose un problème. Il ne va pas le relire en entier parce que cela a été

fait, mais M. Chevalley l'a conclu en disant : « Et partout où nécessaire, tel que : 6. Impôt personnel fixe... », et M. Chevalley n'a pas indiqué de chiffre.

Si M. le Président peut suggérer quelque chose, c'est que M. René Chevalley soit clair sur le point 6, c'est-à-dire le taux qu'il souhaiterait aussi pour ce point 6.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc croit qu'il y a une erreur manifeste dans l'arrêté d'imposition, c'est que l'impôt fixe n'a pas de taux puisqu'il est fixé, et à Montreux il est de zéro depuis très longtemps. L'amendement dont on parle ne concerne que les impôts des points 1, 2, 3, 4, et en l'occurrence l'impôt personnel n'est pas prélevé à Montreux et son taux étant fixe il ne s'exprime pas en %. C'est manifestement une erreur de la Municipalité. M. Blanc pense qu'il faut considérer que c'est une chose qui n'est pas écrite, et que c'est une faute de frappe, et il ne sait pas si la Municipalité peut le lui confirmer.

M. le Municipal Pierre Rochat précise que c'est le point 6, et qu'effectivement c'est une erreur de traitement de texte, ce 65% n'a rien à faire là puisque c'est une note marginale. Donc là il est à zéro et il faut modifier cela. Et ce n'est que là où c'est à 65% qu'il est suggéré de descendre à 64%.

M. le Président demande à M. René Chevalley et à M. Alexandre Staeger de venir modifier leur amendement en ce qui concerne l'article 1, au point 6., et les laisse redéposer les amendements corrigés.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn prie M. le Président de l'excuser d'intervenir si tard dans les débats, mais il ne comprend pas l'amendement du plus un, il suffit de refuser le préavis et de garder le statu quo.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare que jusqu'à preuve du contraire un arrêté est adopté pour une période de temps déterminée, et en l'occurrence si on ne le renouvelle pas à l'issue de la fin de la période pour laquelle il a été adopté et bien on ne peut plus prélever d'impôt. Donc si on refuse ce préavis et que la Municipalité n'arrive pas à en représenter un qui sera adopté avant la fin de l'année, l'année prochaine, Mesdames, Messieurs, il faudra se serrer la ceinture très sérieusement !

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président souligne que ces deux amendements sont très clairs. L'un propose de remonter le taux à 66%, c'est l'amendement proposé par M. Alexandre Staeger, l'autre propose de le baisser à 64%, c'est l'amendement proposé par M. René Chevalley. Ces amendements sont de forme identique, mais avec des objectifs opposés.

M. le Président va donc les opposer. Il va tout d'abord faire voter les personnes qui acceptent l'amendement de M. Staeger, qui consiste donc à remonter le taux à 66%. Ensuite il fera voter celles et ceux qui soutiennent l'amendement de M. Chevalley, qui de manière inverse souhaite le faire passer à 64%. L'un des deux sera donc éliminé par cette procédure d'opposition.

M. le Président demande s'il y a une remarque à ce sujet, ce qui n'est pas le cas. Il passe donc au vote.

Résultat du vote de l'amendement de M. Staeger : **36 VOIX.**

Résultat du vote de l'amendement de M. Chevalley : **37 VOIX.**

L'amendement de M. Staeger est donc rejeté.

La discussion est ouverte sur l'amendement de M. René Chevalley et sur le préavis.

M. le Municipal Pierre RoCHAT, pour les arguments avancés tout à l'heure et au nom de la Municipalité, encourage le Conseil à vraiment être raisonnable et à refuser cet amendement pour en rester à la proposition de la Municipalité, c'est-à-dire de maintenir le taux d'imposition à 65%.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à rappeler ici un élément que la Commission des finances a débattu et parfaitement compris, et cet élément c'est que l'on n'est pas tout seul dans le Canton de Vaud. Les Communes vaudoises sont liées par le système de la péréquation.

Il croit qu'il est important ici de rappeler que dans un système de péréquation, qui est un système que l'on pourrait qualifier autrement de vase communicant, et que d'ailleurs nos excellents résultats de ces dernières années, rappelés par quelques membres du Conseil, et tout particulièrement les résultats de 2013, ont déjà eu des conséquences très directes avec une augmentation d'environ de plus de 6 millions de notre contribution à la péréquation intercommunale et à la facture sociale, et que l'on a eu le plaisir de recevoir, de la part de l'Etat, en date du 15 septembre avec un délai de 15 jours pour la payer, et que ces éléments-là conditionnent évidemment les acomptes pour l'année 2015 et l'aspect du budget 2015.

Donc encore une fois, au nom de la Municipalité, et en ayant tout à fait connaissance des différents éléments que l'on a eu l'occasion de présenter à la Commission des finances, on ne peut que proposer que le Conseil se rallie à la Commission des finances, respectivement au préavis qui a été déposé par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote de l'amendement de M. René Chevalley, qui propose une baisse à 64% du taux d'imposition.

Le Conseil communal de Montreux refuse l'amendement de M. René Chevalley à une large majorité.

M. René Chevalley déclare que son amendement ayant été refusé, par souci de cohérence, le groupe UDC se rallie à la proposition de la Municipalité.

M. Bassam Degerab pose une question de procédure, est-ce que l'on accepte article par article ou le tout ?

M. Olivier Gfeller relève que de toute façon il n'y a qu'un point. C'est comme la baisse du taux il n'y a qu'un point !

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2014 de la Municipalité du 22 août 2014 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

Comme annoncé, pour le point suivant, M. le Président Emmanuel Gétaz va céder la parole et la direction de la discussion à M. le vice-président Lionel Winkler.

M. Lionel Winkler profite de saluer les personnes qu'il n'aurait pas croisées en début de séance. Il remercie M. Yanick Hess de l'avoir déjà rejoint.

7.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? » (rapp : M. Yanick Hess) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Qu'est-ce qui fait connaître Montreux en Suisse et dans le monde ? Qu'est-ce qui permet à Montreux d'être présent dans les médias ? Quels éléments d'histoire nous différencient des autres villes ? Quel élément culturel relie la population de Montreux et lui a permis de prendre une participation active, tout au long des décennies ?

La réponse, pour beaucoup de gens, est : la musique, l'histoire de Montreux en relation avec la musique.

Au moment où nous constatons à quel point il est difficile de garder autant de congrès qu'autrefois, au moment où des investissements massifs dans le domaine muséal sont réalisés sur l'arc lémanique, il paraît logique d'étudier l'impact que pourrait avoir un musée racontant l'histoire absolument unique existant entre notre ville et la musique.

C'est ce que demande le postulat de notre collègue Emmanuel Gétaz.

Les exemples existent ailleurs, tout comme les chiffres, les analyses, les estimations de coûts. Il ne s'agit pas d'entamer des recherches coûteuses et lourdes, mais bien de réunir des données et informations existantes, de manière à ce que nous puissions avoir une idée de ce que pourrait représenter un éventuel musée sur l'histoire existant entre Montreux et la musique.

Notre ville doit sans cesse se renouveler, imaginer de nouvelles idées.

Ces dernières décennies, cela s'est traduit par la création de deux événements, le Festival du rire et le Marché de Noël. Dans d'autres domaines, on pourrait citer la Course Montreux-Les Rochers-de-Naye.

Mais étrangement, l'idée d'un musée mettant en valeur notre incroyable richesse historique et d'archives en relation avec la musique n'a jamais été vraiment abordée.

C'est ainsi que l'histoire du Sacre du printemps de Stravinsky, l'une des pièces musicales majeures du XXème siècle, composée à Montreux, n'a jamais été racontée.

Qui sait que Tchaikovsky composa l'entier de son concerto pour violon à Montreux ?

Comment raconter pour les visiteurs l'incroyable histoire de la chanson « Smoke on the Water » de Deep Purple, également composée à Montreux suite à l'incendie du Casino ?

L'extraordinaire histoire entre Queen, Freddie Mercury et Montreux reste à raconter également en grande partie, tout comme le récit des festivals de jazz, d'art choral et de musique classique.

Et puis, il y a les archives de Claude Nobs Foundation, patrimoine mondial de l'UNESCO, pour lesquels des droits existent pour être diffusées dans un musée, pour autant qu'il soit à Montreux.

La grande particularité de la relation entre Montreux et la musique tient aussi à l'implication constante de la population dans la vie des festivals.

Ceux-ci n'auraient pas pu exister sans les milliers de bénévoles qui se sont investis pour faire fonctionner ces formidables manifestations.

Nous pouvons être sûrs qu'il existe des milliers d'histoires drôles, touchantes, fortes, que les montreusiennes et les montreusiens pourraient raconter sur la manière dont ils ont vécu ces événements.

Tout cela est d'une richesse extraordinaire, qui pourrait nourrir un musée attractif, se renouvelant sans cesse.

Il est fort possible que cela puisse devenir un véritable attrait touristique et donc avoir un impact positif pour l'image de Montreux et pour l'économie montreusienne.

Mais pour avoir une meilleure idée de ce que cela représente en termes de coûts et d'opportunités, il nous faut une étude, comme le demande le postulat.

Raison pour laquelle je vous invite donc à le soutenir. »

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte à l'unanimité la prise en considération de ce postulat. En effet, beaucoup de musiciens de haut vol ont été inspirés par notre ville, que ce soit de la musique classique, le jazz, le rock et d'autres genres.

Ainsi Montreux, à l'instar de sa consoeur Vevey, qui s'est clairement positionnée comme ville d'images, pourra se positionner comme ville de musique. Notre Commune est mondialement connue à travers le monde par le jazz, mais il n'y a pas que le jazz. Il y a également le festival de musique classique, le Septembre musical, qui a eu le temps d'attirer des mélomanes avertis en septante ans d'existence. Il y a également le Choral festival qui existe depuis 51 ans. Quelles belles longévités.

Le nom de notre ville est inscrit dans l'histoire de la musique et c'est ce lien fort que l'on doit valoriser.

La prise en considération de ce postulat est donc une excellente manière de le faire.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le contenu du postulat et du rapport nous laissent au final sur notre faim. On aurait en effet pu attendre que le postulat soit déposé à partir d'un projet précis. Or il n'en est rien: on demande simplement d'étudier la possibilité d'implanter un musée sur la Commune, sans qu'il existe de comité, de groupe de réflexion ou d'association qui réclamerait directement un tel établissement.

Se pose ici la question de l'instigateur: ce rôle doit-il être du ressort de la Commune, doit-il être imposé par le haut ou par le bas ? Dans ce cas précis, pour le musée de la musique, on a l'impression qu'il n'y a au final pas de demande, pas de répondant en bas.

A ce sujet, je mentionnerai encore un point, surprenant et finalement décevant: la focalisation sur un musée de la musique. En effet, le débat en commission ne s'est focalisé que sur ce musée de la musique. Ainsi, on ne mentionne jamais le projet, comme vous le savez en cours, de musée de l'hôtellerie, qui quant à lui, comporte de fervents défenseurs, de gens prêts à s'engager et de plusieurs études de faisabilité.

Domage donc de rater cette occasion d'avoir une vision plus large en matière muséale. Merci.»

La discussion continue.

Mme Juliane Baumann n'était malheureusement pas présente à cette commission pour des raisons médicales. Mais après lecture du rapport elle est tout à fait satisfaite des questions et des réponses apportées.

Le groupe UDC approuvera ce postulat à l'unanimité.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf a écouté avec attention l'intervention de M. Christophe Privet et il le remercie du soutien qu'il a apporté à ce postulat, mais cependant on ne peut pas dire que jamais l'histoire de Stravinski à Montreux, l'histoire du Sacre du printemps n'a été écrite, elle a été écrite à de nombreuses reprises, elle a été également illustrée dans des expositions thématiques et permanentes du Musée de Montreux.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort était membre de la commission et il avait relevé le fait qu'il fallait avoir une certaine ouverture d'esprit quant à la future forme de ce musée, cela n'engage que lui, c'est son avis, et il avait pris comme modèle les 3'000'000 de visiteurs du Mont-Saint-Michel, où l'on ne paie pas l'entrée, et effectivement ce sont parfois les retombées économiques pour une région qui sont plus rentables que le musée en lui-même.

Donc on espère bien sûr que ce musée se fasse, mais comme le dit un acteur belge, vivant au Etats-Unis : « Soyons ouverts ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, répond au propos de M. Florian Chiaradia concernant le musée sur l'hôtellerie. Si effectivement il y a un projet en cours, des idées qui se font, ce serait dangereux, de l'avis de M. Hess, d'opposer les deux styles, la musique et l'hôtellerie. L'avenir dira ce qu'il faudra retenir, mais si on met tout ensemble il craint que l'on risque de faire tout capoter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que nous proposons de prendre ce postulat en considération, par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte à une très large majorité la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? »

M. Lionel Winkler, premier vice-président, cède à nouveau le micro à M. le Président Emmanuel Gétaz.

7.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année? » (rapp : M. Olivier Raduljica) ;

M. le Président Emmanuel Gétaz informe le Conseil, que ce point a été retiré à la demande du postulant. Néanmoins il ouvre formellement la discussion puisque la commission a siégé, le rapport a été rédigé, par conséquent si quelqu'un souhaite s'exprimer il pense que c'est normal qu'il puisse le faire.

Il semble à M. Eric Walther que si une commission a siégé, on doit recevoir un rapport.

M. le Président déclare qu'il prend note de l'intervention de M. Walther, mais on n'a jamais reçu ce rapport, et c'est M. Olivier Raduljica qui l'a rédigé. Il demande donc à M. Raduljica si ce rapport est terminé et s'il est en mesure de le livrer. M. Olivier Raduljica répond que le rapport a été rédigé et qu'il l'a transmis.

M. le Président déclare que c'est donc une erreur de ne pas l'avoir mis dans l'enveloppe, et il propose de mettre ce rapport dans l'enveloppe du prochain Conseil, et c'est un point qui sera mis à l'ordre du jour pour en débattre si le Conseil le souhaite, et il remercie M. Eric Walther d'avoir relevé ce point technique.

M. Bassam Degerab voulait prendre la parole, mais étant donné que le rapport sera mis dans l'enveloppe pour le prochain Conseil, il interviendra alors pour expliquer les raisons du retrait de son postulat.

7.4 sur le postulat 6 de M. Gilles Marco : « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaire pour seulement 400 fonctionnaire ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50

**millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ?
Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet » (rapp : M. Yanick Hess) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme des discussions et au vu des moyens existants, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat, par 9 non, 0 oui, 0 abstention.

Le Conseil communal de Montreux refuse à l'unanimité la prise en considération du postulat 6 de M. Gilles Marco : « Demande de l'application de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration : Qui peut justifier que plus de 40 millions sont investis en salaire pour seulement 400 fonctionnaire ? Qui peut justifier que seulement 50 millions sont investis en projets pour les autres 25'000 habitants ? Qui peut justifier que près de 50 millions sont investis pour un nombre inconnu d'inscrits sociaux ? Requête qu'une récapitulation mensuelle des dépenses communales soit visible sur Internet ».

Comme annoncé précédemment, pour le point suivant, M. le Président Emmanuel Gétaz va à nouveau céder la parole à M. le vice-président Lionel Winkler.

**7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz :
« Pour un poste de police au centre de Montreux » (rapp : M. Christian Bécherraz).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de notre collègue Emmanuel Gétaz demande que soient étudiés les coûts et les diverses formes possibles d'exploitation d'un poste de police au centre de Montreux.

Il ne demande donc pas que soit construit un poste de police, mais que l'on procède à une étude sérieuse des options possibles, de ce que cela signifierait vis-à-vis de Sécurité Riviera et en des termes financiers.

Il faut en effet rappeler que jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas pu recevoir le moindre descriptif des diverses possibilités qui existent pour créer un éventuel poste de police au centre de Montreux.

Nous n'avons pas reçu non plus d'estimation des coûts, ni d'analyse de qui pourrait payer quoi.

Les seules réponses reçues ont été les suivantes :

1. Cela regarde Sécurité Riviera : c'est en résumé la réponse de M. Caleb Walther, Municipal, à l'interpellation de M. Gétaz.
2. Cela ne nous intéresse pas : c'est en résumé la position du Conseil de Sécurité Riviera, où les petites communes ne veulent rien entreprendre, même pas une étude, qui pourrait être susceptible d'engendrer plus tard des éventuels coûts supplémentaires.

Comme élus de la plus grande Commune du district, Commune touristique par excellence, ayant une gare de grand trafic, nous estimons que le minimum est de faire une analyse des impacts positifs et négatifs d'un poste de police au centre de Montreux, ainsi que des coûts que cela induirait, et de connaître quel genre de négociation il s'agirait d'entreprendre avec Sécurité Riviera.

Encore une fois, le postulat ne demande pas un poste de police, mais l'étude des coûts, de l'exploitation, des avantages et des inconvénients d'un tel poste.

Montreux Libre tient à rappeler que le centre de Montreux a été le théâtre de très graves incidents, dont des membres de notre population ont été victimes.

L'accueil des touristes n'y est pas non plus satisfaisant sur le plan de la sécurité.

En tant qu'élus, nous devons analyser toutes les options possibles quand il s'agit d'un sujet aussi central et important que la sécurité de la population, de nos enfants, des adultes, des personnes âgées et des touristes.

Tout cela mérite de savoir quels seraient les tenants et les aboutissants financiers et d'exploitation d'un poste de police au centre de Montreux.

Je vous invite donc à soutenir la demande d'une étude, sur laquelle nous pourrions ensuite débattre, pour enfin prendre des décisions.

Par conséquent, je vous invite à accepter le postulat de M. Gétaz. »

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Un Poste de police à Montreux, son coût.

Voilà le souhait du postulant.

Réponse : pourquoi pas !

Voilà une réflexion qui à toute notre attention.

Personnellement, je fais une généralité, je n'appellerai pas ça un poste de police, mais un bureau de police ou poste de quartier, ce dernier pouvant être ouvert et fermé selon la demande. Ainsi un bureau vers ou à la gare pourrait être ouvert avec le 1^{er} train et fermé lors du passage du dernier train avec possibilité d'une certaine élasticité selon les horaires et les besoins. Placé ailleurs, il serait aussi ouvert ou fermé selon les heures de bureau avec toujours la même élasticité.

Contrairement à ce qui a été relevé lors de la commission, ce poste serait occupé par les agents de l'ASR et non par des policiers concurrents engagés par la Commune de Montreux.

Je vous rappelle, il y a peu d'années en arrière, la Riviera, soit le bord du Lac était équipé d'un bureau de police à Veytaux, d'un poste de police à Montreux, un à la Tour-de-Peilz, et un à Vevey, ces trois derniers ouverts 7/7 et 24/24, plus 2 postes de gendarmerie, dont un à Montreux et l'autre à Vevey et, dans l'arrière-pays un bureau de police par village, soit 6 en tout, ceci pour une zone d'environ 75'600 habitants, soit 12 points de rencontre de sécurité. Aujourd'hui, nous avons pour le même nombre d'habitants, voire un peu plus, démographie aidant, plus que deux postes de police et un poste de gendarmerie à Vevey, soit plus que 3 points de rencontre de sécurité. Quel progrès nous avons fait !!! Certes, vous me direz un progrès financier, mais le progrès confort, le progrès sécuritaire où est-il aujourd'hui ?

Progrès confort : pensez aux personnes à mobilité pénible ou même réduite, que ce soit par l'âge ou autres, qui doivent prendre plusieurs bus ou même un train pour déposer une plainte ou y chercher un objet trouvé, en se rendant à Clarens, depuis par exemple les Planches, ou Glion, ou autres lieux de la Commune.

Cette demande, sans les résoudre à 100%, faciliterait déjà pas mal les déplacements. Combien de plaintes n'ont pas été déposées et enregistrées, justement par manque de facilité de déplacement. N'avez-vous jamais entendu une personne vous dire, le poste est trop loin pour moi ? Personnellement, j'ai moi-même été convoqué par la gendarmerie à Villeneuve pour y enregistrer une plainte. Voilà le progrès !

Si comparaison n'est pas raison, dans toute comparaison il y a du bon.

Exemple, Lausanne 130'000 habitants, un poste de police central, 7 postes de quartiers dont deux principaux. Ce qui nous fait 1 point de rencontre sécurité pour 16'250 habitants. Dans le secteur de l'ASR, nous avons 1 point pour 37'800 habitants et 1 point pour 25'200 avec le poste de gendarmerie de Vevey. A Lausanne je n'ai pas compté les postes de gendarmerie, mais la qualité de rapport est meilleure à Lausanne qu'ici!

Pour ce qui est des compétences, si vous acceptez ce postulat, par la suite nous pourrions pratiquer comme cela a été fait pour la foire de Brent, soit avec l'avis positif du Conseil communal, appuyé par la Municipalité, y déposer une demande à l'ASR. Pour nous, cette façon de faire reste tout à fait correcte.

A l'inverse, si l'idée d'un poste de police à Montreux venait de l'ASR, je suppose que l'on souhaiterait une consultation du Conseil communal, avec budget à l'appui. Donc notre proposition est bonne.

En conclusion, nous, le groupe UDC, vous proposons de soutenir ce postulat qui, nous vous le rappelons, ne demande qu'une étude. Merci.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess ne comprend pas sur la forme que le Président de l'ASR, qui représente tous les Conseils communaux du district, puisse dire que c'est à la Commune de Montreux d'étudier si l'on peut faire quelque chose ou pas.

Ce n'est pas à nous de décider comment fonctionne l'ASR, ce sont les délégués de Montreux qui devraient traiter ce point, qui du reste a déjà été déposé et refusé.

Donc, sur la forme, M. Yanick Hess s'oppose à ce qui est déposé ce soir.

La discussion continue.

M. Christophe Privet déclare, et cela a été très bien expliqué par M. Marcel Jost, qu'il est simplement demandé une étude. C'est donc de forcer notre Municipalité, avec le soutien du Conseil, à demander à ce que l'on étudie et à ce que l'ASR étudie la faisabilité d'un poste de police.

M. Privet croit qu'il faut être réaliste, à l'ASR aujourd'hui, on rencontre beaucoup de problèmes. Montreux est la ville qui paie le plus gros de la facture, mais lorsque l'on arrive au Conseil intercommunal et bien on rencontre beaucoup de résistance de la part des villages qui n'ont pas les mêmes soucis qu'une ville comme Montreux.

Or le fait que ce Conseil communal passe un message clair à sa Municipalité, en lui disant d'étudier ces coûts, de revenir éventuellement avec des solutions que le Codir pourra proposer, et que de toute façon, par la suite, l'ASR sera amenée à étudier aussi, il croit qu'au contraire de ce que vient de dire M. Hess, c'est la bonne démarche. C'est de montrer que l'on est attentif au problème sécuritaire de notre ville et que l'on souhaite que notre Municipalité aille maintenant auprès du Codir, demander une étude chiffrée et claire, pour l'éventuelle installation d'un poste de police, ou d'un poste de rencontre comme l'a dit M. Jost.

M. Privet invite fortement le Conseil à accepter cette proposition.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité souhaite quand même réagir parce que c'est un peu facile de dire qu'il ne s'agit que d'une étude, donc que l'on peut toujours dire oui, cela ne mange pas de pain. C'est quand même important parce que cette étude ne peut pas être menée que par la Municipalité.

La Municipalité ne peut pas engager des policiers, elle n'en a plus les compétences suite au vote du Conseil communal de Montreux, comme du vote des 9 autres Conseils communaux de la Riviera, et même après, au niveau de l'impact, du fonctionnement, est-ce qu'il s'agit d'engager des personnes uniquement pour cela, est-ce ce que sont des personnes qui peuvent faire partie d'autres équipes ? C'est l'ASR qui gère maintenant ce personnel et plus la Commune de Montreux. La Commune de Montreux, comme M. Caleb Walther l'a déjà dit en commission, comme il a déjà eu l'occasion de l'expliquer, elle peut simplement dire : « Ecoutez, un poste de police ouvert 24/24, si on fait les 3 fois 8, c'est 3 personnes, plus les week-ends, les vacances, les maladies, on arrivera vite à un chiffre de 5 à 6 policiers ».

Au-delà de cela, la Municipalité n'a pas les compétences parce qu'elle a délégué ces compétences à Sécurité Riviera. C'est facile de dire que l'on ne demande qu'une étude. Non, même cette étude ne peut pas être faite par la Municipalité.

Ensuite de dire : « Il s'agit de passer un message », M. Marcel Jost parlait de ce qu'il avait fait pour la Foire de Brent, effectivement cela a permis d'appuyer une demande qui a été faite à Sécurité Riviera. Mais c'est la demande de Sécurité Riviera qui a porté ses fruits et non celle de Montreux.

Or, le problème ici, il faut se le rappeler, c'est que cette demande a été formulée à Sécurité Riviera et elle n'a pas été acceptée. Alors maintenant, comme vient de le dire M. Christophe Privet, on peut très bien dire que c'est la preuve que Sécurité Riviera fonctionne très mal, M. le Municipal Caleb Walther n'est pas d'accord avec cette assertion, mais à chacun son opinion, et à ce moment-là il faut avoir le courage de dire qu'il faut en sortir, parce que l'on n'arrive pas, M. Caleb Walther, en tant que

représentant de l'exécutif, du comité de direction, les délégués du Conseil communal de Montreux, en tant que membres du Conseil communal, à défendre Montreux.

Ce que croit plutôt M. Caleb Walther et que l'on a déjà eu l'occasion de dire, c'est que cette idée d'un poste de police, à peu près 6 policiers, on peut l'appeler comme l'on veut, mais si on part sur une ouverte 24/24, avec des policiers derrière un guichet, ce n'est pas la bonne solution. Il ne croit pas que Sécurité Riviera a refusé d'envisager d'engager plus de policiers le moment venu.

Mais justement, quand on parle de compétence, le groupe de Montreux au Conseil intercommunal a déposé une motion à laquelle on devra répondre, avec un état précis des problèmes sécuritaires, une cartographie, et c'est sur cette base que l'on pourra répondre. Et on a bien la preuve, là aussi, du problème de compétence, c'est que l'on a un groupe intercommunal qui traite de ces questions de sécurité de manière régulière, a déposé une motion pour savoir quel est l'état de l'insécurité à Montreux et ailleurs, et avant d'avoir la réponse, Montreux devinerait déjà les points sensibles, par exemple la gare.

En commission il a été évoqué des idées beaucoup plus larges. M. Caleb Walther reprend l'idée, par exemple - sauf erreur il s'agissait d'une idée de M. Pierre-André Spahn - d'avoir une sorte de porte à cabine mobile qui pourrait être placée en fonction des situations comme, le Festival de jazz, la Fête des vigneron, etc., sur la Riviera, quelque chose de plus souple, qui a un autre objectif, mais ce n'est pas ce qui est demandé.

On a la conviction que ce qui est proposé n'est pas une bonne solution pour la sécurité à Montreux. Et c'est bien pour cela aussi que l'on a cette double réticence, c'est une réticence sur les compétences, ces compétences on ne les a plus. Le Conseil communal de Montreux est représenté au Conseil intercommunal, et maintenant, sur le fond, cela ne semble pas être la meilleure idée en terme de sécurité. Le plus logique, c'est d'attendre la réponse à la motion du groupe Montreux au Conseil intercommunal, et sur cette base-là de voir s'il y a effectivement des zones qui posent problèmes et si ces zones sont désertées par la police.

Mais M. le Municipal Caleb Walther, chaque fois qu'il se balade à Montreux, voit une voiture de police, et il rappelle encore qu'il a été mis en place un programme de parrains de gare à Montreux. On n'a peut-être pas tous les bénévoles souhaités, mais on a mis en place ce système, et ensuite de quoi il y a le matin et le soir une présence policière à la gare, qui est peut-être trop discrète, mais on a un policier à la gare à Montreux.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard a été élue et les Conseillers ont été élus pour défendre les citoyens, et elle trouve lamentable - elle entend bien ce que dit M. le Municipal Caleb Walther et elle entend bien ce qui se passe au niveau de la délégation des compétences mais pour elle cela pose un réel problème - qu'elle ne puisse pas défendre les intérêts des citoyens de sa Commune, de la Commune de Montreux, et au niveau de la sécurité on ne plaisante pas.

Il est vrai que l'on peut avancer des chiffres, que l'on peut dire que l'on a délégué des compétences à l'ASR, mais aujourd'hui on se retrouve devant des problèmes auxquels on doit faire face. On doit aider notre population à se sentir en sécurité.

Les chiffres que son collègue, M. Marcel Jost, a présentés sont éloquentes, 3 points pour 75'000 habitants, Mme Catherine Buchet Bulliard n'appelle pas cela être en sécurité. Et il n'y a pas que cela, il y a aussi la possibilité à nos citoyens de se rendre, de manière facilitée, à ces endroits.

Alors elle entend bien qu'il y a peut-être d'autres propositions qui sont en train d'être réfléchies, mais finalement cette délégation de compétences à l'ASR et cette non maîtrise que l'on a sur notre Commune, lui pose à elle un réel problème.

La discussion est toujours ouverte.

M. Marcel Jost relève que M. le Municipal Caleb Walther défend bec et ongles sa position, et M. Jost revient sur la proposition qu'il a faite, ce n'est pas 6 policiers à plein temps. Les bureaux de quartier à Lausanne sont fermés la nuit. Il n'y a pas besoin que cela soit ouvert à 2h00 ou 3h00 ou 4h00 du matin. C'est une élasticité qui peut être possible.

D'autre part, M. Jost a une question de compétence à poser, comme il l'a dit avant, si le cas inverse s'était présenté. Si l'ASR vient dire à Montreux : « Vous avez besoin d'un bureau de police ou d'un poste de police avec 3 policiers dedans la journée, cela va vous coûter Fr. 200'000.- par année », que fait-on ? D'après les compétences, doit-on l'accepter comme cela, ou bien l'on discute au Conseil communal, ou le service des finances a quelque chose à dire ? Les compétences sont quand même du Conseil communal. On peut quand même demander quelque chose si on a besoin d'avoir quelque chose.

La discussion continue.

M. Christophe Privet est assez dubitatif, il se demande à quel point M. le Municipal Caleb Walther n'est pas un peu démissionnaire, car il ne cherche même pas le soutien de son propre Conseil pour réclamer une simple étude à l'ASR, afin de sécuriser nos concitoyens.

Et comme il vient de l'entendre, M. Christophe Privet est assez surpris quand M. Caleb Walther parle d'un parrain de gare ou d'un agent de police qui est sur les quais, ce qui est tout à fait juste, mais M. Privet, pour avoir vécu lui-même une situation où un de ses proches s'est fait voler à la gare, l'agent de police, la seule et unique chose qu'il a pu faire, c'est de les diriger à Clarens pour pouvoir aller déposer une plainte. C'est plus complexe qu'une simple présence de parrain aux abords de la gare.

En plus, M. le Municipal Caleb Walther a l'air d'acquiescer sur un point, et M. Christophe Privet croit que tout le monde a compris sans avoir besoin d'une étude largement plus poussée, la gare de Montreux pose un problème, on le sait, c'est flagrant.

Et M. Caleb Walther est revenu sur le fait que le groupe de Montreux, d'ailleurs par la voix d'un collègue UDC, sauf erreur de la part de M. Privet, a demandé que soit étudiée plus en avant la carte des risques, parce que lorsque M. Emmanuel Gétaz a posé la question à M. Caleb Walther, ce dernier a botté en touche au Conseil communal, donc il a fallu revenir à l'ASR avec cela.

Maintenant, M. le Municipal Caleb Walther a omis de rappeler ce qu'a fait Vevey qui a aussi réclamé à plusieurs reprises. M. Caleb Walther vient de dire que par ses propos, M. Christophe Privet laisserait à penser que l'ASR ne fonctionnerait pas comme il faut, mais ce n'est pas ce que M. Privet a dit. Il a simplement dit que les délégués de l'ASR

des hauts et des villages n'ont pas les mêmes problèmes que nous et que par conséquent ils n'arrivent peut-être pas à évaluer nos besoins.

M. Privet en veut pour preuve que la ville de Vevey s'est vue dans l'obligation de faire appel à une police privée. Alors est-ce que c'est cela que l'on veut à Montreux, des Securitas qui font le travail ? Il n'a pas besoin ici de parler du parc Doret qui a posé passablement de problèmes, ce que l'ASR, pendant de longues semaines a d'ailleurs nié, alors qu'il y a eu l'explosion dans les toilettes, les balles de 22 Long Rifle trouvées dans le jardin etc., et cela a été dit à l'ASR.

Alors, encore une fois, ce qui est demandé ici, c'est que l'on a cherché par ce postulat de M. Emmanuel Gétaz, à apporter à M. le Municipal Caleb Walther, qui nous représente à l'ASR, un soutien pour dire que ce Conseil souhaite que maintenant le Codir fasse une étude sérieuse. Va-t-il falloir déposer un postulat ou une motion pour créer une police privée à Montreux ? Va-t-on en arriver à cela avec les 9 millions que l'on verse à l'ASR ? Et ça ce sera la question qui sera pendante par la suite.

Donc on a cherché à apporter un soutien, pour que M. le Municipal Caleb Walther arrive auprès de l'ASR avec des arguments, et en rappelant à l'ASR que la ville de Montreux est inquiète.

M. Privet note que ce soir M. Caleb Walther a été démissionnaire sur ce point, et il est quelque peu déçu.

La discussion continue.

M. Joseph Filippone ne reviendra pas trop sur tous ces débats parce qu'il a été dans la commission et ils ont eu de larges débats portant sur les mêmes thèmes, la sécurité à Montreux, le nombre de policiers qui font des rondes, etc.

Le vrai problème, et il croit que dans la commission ils étaient à peu près tous d'accord, il y a un problème ou il y a une volonté d'améliorer la sécurité, voire d'augmenter l'effectif qui fait ses rondes. Le seul problème, et c'est par contre une réalité, c'est que ce postulat demande un poste de police, et un poste de police ce n'est pas une solution ou une autre, qui s'est avérée ce soir-là comme étant la solution pour régler les problèmes potentiels qui pourraient être évoqués et qui ont été largement évoqués ici. M. Privet l'a dit très clairement, c'est vrai, l'on s'est tous mis d'accord là-dessus, il y a certainement quelque chose à faire pour améliorer ou pour augmenter l'effectif policier à Montreux, essentiellement à la gare.

Mais le postulat que l'on a là, qui a été présenté devant le Conseil, demande un poste de police, et M. Filippone pense que l'étude ne peut raisonnablement pas se limiter à savoir s'il faut faire ou pas un poste de police, puisque d'ailleurs dans le vote on le voit, la commission, à un moment donné, a quand même dû se rendre à l'évidence qu'il s'agissait de répondre à ce postulat tout d'abord et peut-être qu'effectivement il y a une autre démarche à faire, qui va évoquer la question à large spectre de la sécurité à Montreux, qui est certes de la compétence de l'ASR, mais qui en substance n'est pas traitée à travers ce postulat.

Et ce postulat, malheureusement, si M. Filippone peut se permettre cette expression, est mal foutu, et il n'évoque pas clairement les problèmes de sécurité à Montreux, il demande tout simplement un poste de police. C'est bien là le problème que l'on a rencontré en commission et c'est pour cette raison que la moitié de la commission a voté contre ce postulat, parce que quelque part il est trop ciblé, et il ne s'avère pas tout à fait intéressant de savoir s'il est bien d'avoir un poste de police avec des

policiers à l'intérieur de ce poste, ou est-ce qu'il n'est pas plus pertinent d'avoir des agents qui vont faire leur travail pour renforcer peut-être la sécurité, ou tout au moins l'impression de sécurité, parce qu'ils ne vont pas pouvoir être partout. M. Filippone ne croit pas que d'avoir un poste de police pour aller déposer une plainte quand l'on saigne du nez, cela va changer grand-chose. Le fait est de savoir si l'on peut se sentir en sécurité à Montreux, et le poste de police ne répondra pas, en tout cas à son avis, à cette problématique.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller apprend ce soir que ce postulat vient soutenir M. le Municipal Caleb Walther, et il n'est pas très envieux d'un soutien comme celui-là.

Il aimerait quand même revenir sur la question de l'accusation que l'on a adressée à M. Caleb Walther, comme quoi il était démissionnaire. Quand un Municipal rappelle quel est le cadre décisionnel dans lequel l'on est, il n'est pas démissionnaire.

S'il y a des choses qui sont de compétence cantonale, elles sont de compétence cantonale, si elles sont de compétence fédérale, elles sont de compétence fédérale. En l'occurrence il y a une compétence qui est régionale, et ce n'est plus notre compétence. M. le Municipal ne démissionne pas en le rappelant, il fait son travail, et rappelle quelles sont nos prérogatives, et l'on ne va pas plus loin que ce que le vote du peuple nous a donné comme compétences.

Mais à ce propos, M. Gfeller qui a défendu la police unique, doit dire qu'il boit un petit peu du petit lait ce soir. On l'a dit pendant la campagne, mais il ne veut pas passer pour le mauvais perdant, on a délégué des compétences, et il accepte le verdict du peuple même s'il a perdu.

Maintenant la situation est comme cela, c'est Sécurité Riviera qui décide, et on ne peut pas avoir de regrets par rapport à ça. Il y aurait un moyen c'est de sortir de Sécurité Riviera, et demander à la gendarmerie, mais M. Gfeller ne sait pas si c'est possible au niveau d'un contrat de prestations, cela devient délicat, et il ne veut pas entrer dans la polémique, mais il est vrai qu'à ce moment là on aurait la gendarmerie qui assurerait la sécurité à Montreux, mais là de nouveau, M. Olivier Gfeller ne croit pas que c'est ce qu'a voulu la population, il a perdu et il l'accepte.

Ensuite, quand il entend des gens dire qu'ils veulent un poste de police, cela veut dire plus de gens dans les bureaux. M. Gfeller est assez intéressé par la position de l'UDC, qui d'habitude n'aime pas les bureaucrates, et qui n'a jamais assez de mots assez durs pour leur taper dessus, et là l'UDC en veut plus. Mais M. Olivier Gfeller veut des gens qui soient présents dans la rue. C'est ce qui est important, c'est là qu'est la sécurité. C'est pour cela que ce postulat va être refusé. Ce n'est pas parce que l'on veut limiter les moyens de la police, au contraire c'est la création de ce poste qui limiterait les moyens de la police. On aurait les mêmes effectifs, mais les gens seraient dans les bureaux, alors que l'on veut qu'ils soient présents auprès de la population.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse de prendre à nouveau la parole. D'abord il y a une question technique qui a été posée. Si l'ASR décide, par exemple sur la base de la motion du groupe de Montreux, qu'il faut un nouveau centre à Montreux ou ailleurs sur la Riviera, si le Comité de direction estime que c'est utile, on doit de toute façon le présenter au Conseil intercommunal par voie de préavis ou budgétaire, et après ce

sera financé selon une clé de répartition par toute la région. C'est le système qui veut que maintenant les forces de police soient régionalisées et que les coûts le soient également.

Il est effectivement tout à fait possible, par rapport au système actuel, que Sécurité Riviera impose plus de policiers à Montreux, ou pire plus de policiers à Chardonne et l'on devra payer selon la clé de répartition. C'est une question qui a été évoquée et M. Caleb Walther s'est permis d'y répondre.

Il aimerait aussi rappeler simplement, que par rapport à cette étude, mais il pense qu'une partie des gens, ceux qu'il essaie de convaincre, et il doutait d'arriver à convaincre M. Privet, mais ceux qu'il essaie de convaincre, si vraiment ils veulent une étude sérieuse, et cela a été rappelé par M. Filippone, il faut une étude plus large, faite par des spécialistes, et il faut aussi attendre les résultats de cette motion montreuusienne.

M. le Municipal Caleb Walther est peut-être à nouveau démissionnaire, mais c'est Mme Edith Willi qui a annoncé sa démission ce soir, et lui n'a pas prévu de le faire tout de suite. Cette étude ne peut pas être menée par la Municipalité, ni par ce cher Municipal de la sécurité, parce qu'il n'en a pas les compétences. Cette étude est faite par des spécialistes et ces spécialistes sont à Clarens, et pourquoi il le dit volontiers à Clarens, parce qu'il faut se rappeler que à Clarens c'est là où il y a le plus d'habitants de la Commune de Montreux, donc ce n'est pas absurde non plus que les voitures et le personnel soient centrés à Clarens. De plus, c'est très rapide au niveau des interventions, donc c'est quand même un dispositif qui est réfléchi.

Il y a plus de postes de police à Lausanne, mais M. le Municipal Caleb Walther ne sait pas si aux niveaux des articles dans la presse, par rapport aux nuisances la nuit, si l'on arrive à inférer une efficacité sécuritaire en fonction du nombre de postes de police par habitant. Il a l'impression qu'à Montreux cela se passe mieux qu'à Lausanne, donc ce n'est pas forcément à prendre tout de suite comme étant un lien de cause à effet immédiat.

La discussion est toujours ouverte.

M. Marcel Jost veut quand même répondre à M. Joseph Filippone, que si une moitié de la commission a voté contre, l'autre moitié a quand même voté pour, c'est pourquoi ce postulat sera peut-être accepté ce soir.

D'autre part M. Jost remercie M. le Municipal pour sa réponse en ce qui concerne les compétences, et sur les questions chiffres, par rapport à ce qui est à Lausanne et ce qui va arriver à Montreux, on les aura quand ils auront répondu favorablement à ce qui a été déposé par M. Chevalley et une collègue PLR.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort souligne que l'on parle de poste de police notamment pour enregistrer les plaintes, et à l'ère de la mobilité et qu'il paraît que l'on peut porter plainte par internet, il se posait la question de savoir s'il faut absolument porter plainte à un poste de police ou si à un moment donné il y a plus d'effectif, les plaintes peuvent être prises sur le lieu du délit ? Voilà la question qu'il s'est posé.

M. Alexandre Staeger n'intervient pas vraiment pour continuer à défendre le postulat, on va bientôt pouvoir passer au vote, mais il a entendu deux choses par rapport au fait de porter plainte. Il y a d'une part M. Filippone qui a dit qu'il ne voyait pas l'intérêt

d'aller porter plainte parce que l'on saigne du nez, et l'intervention de M. Aubort qui parlait de déposer plainte par internet, mais il n'y a pas seulement le côté juridique, il y a aussi le côté psychologique.

Le fait est que quand il s'agit d'un vol il y a peut-être moins d'impact psychologique, mais quand c'est suite à une agression, il y a le côté psychologique et il faut pouvoir aller porter plainte assez vite, aussi pour ne pas oublier les faits. Il est important de pouvoir rapporter des faits avec précision. Donc il y a la nécessité de pouvoir déposer une plainte dans un délai rapide, après des événements de ce genre.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse d'intervenir à nouveau. Sur le dépôt de plainte, il y a effectivement la possibilité maintenant de déposer plainte par internet, assez rapidement, par contre il faut continuer à passer aux postes de police ou aux poste de gendarmerie, et le "aux " c'est le pluriel, parce que on peut le faire sur tout le Canton.

Et c'est ce que l'on voit assez régulièrement, c'est qu'il est parfois plus efficace de déposer plainte, et d'aller signer le dépôt le plainte fait par internet là où l'on travaille, durant la pause de midi, que plutôt dans la commune où l'on réside. C'est tout à fait possible.

Il est vrai que pour l'instant le dépôt de plainte sur internet doit être signé dans un poste.

M. le Municipal Caleb Walther s'arrête là, et même si on lui pose encore des questions il s'engage à ne pas se relever.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Le postulat est refusé par 4 non, 4 oui, 2 abstentions.

Le Conseil communal de Montreux refuse à une très large majorité la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un poste de police au centre de Montreux ».

M. Lionel Winkler, premier vice-président, cède à nouveau le micro à M. le Président Emmanuel Gétaz.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 23/2014 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation (date de la commission : le lundi 27 octobre 2014 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A ce stade, j'aurai uniquement une remarque à transmettre à la commission, sur le volet désaffectation. Je propose en effet qu'on réfléchisse dans ce cadre à une transformation de l'ancienne ligne en chemin piétonnier, en escalier public. Cette proposition permettrait en effet d'avoir plusieurs aspects intéressants.

Premièrement, au niveau de la mobilité piétonne, cela permettrait d'améliorer encore l'accessibilité de l'avenue de Collonge et de l'avenue de Naye vers la gare.

Deuxièmement point : il y a un intérêt évident pour la pratique sportive.

Troisième point : Il pourrait s'agir d'une curiosité touristique. On le voit notamment avec ce qui se passe en France avec les voies vertes, qui sont des anciennes voies de chemin de fer qui sont reconverties en pistes cyclables, et qui constituent souvent des buts d'excursion.

Cette conservation de l'infrastructure ferroviaire va également dans le sens du PGA. Si je prends l'article 56 du PGA que l'on a tout récemment voté : Eléments du cadre de vie, alinéa 1 : « Les bâtiments et ouvrages ferroviaires anciens....etc, dans la mesure du possible il faut les préserver et les mettre en valeur ».

Donc cette "idée" pourrait s'appliquer pour l'ensemble du tracé, ou du moins pour la partie en tunnel. Comme vous avez pu le lire dans le préavis, la désaffectation du tunnel, quelle que soit sa solution, se heurtera à des problèmes techniques et financiers conséquents. L'accessibilité à la voûte du tunnel, dans deux des trois variantes proposées, doit en effet être maintenue. Pour un coût modeste, le plan de roulement pourrait donc être réaménagé.

Je remercie donc la commission de bien vouloir cogiter sur la question. Merci. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres : MM. Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Cyril Pabst, Edgar Schneider, Vincent Tschopp, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

8.2 No 24/2014 relatif au budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL (date de la commission intercommunale de gestion : le mercredi 8 octobre 2014 à 19 h. 00 à Corsier) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

8.3 No 25/2014 relatif au budget 2015 du Fonds culturel Riviera (date de la commission intercommunale : le mardi 7 octobre 2014 à 18 h. 00 à la rue de la Corsaz 4 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

9. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS

9.1 Motion de Mme Bibiana Streicher « Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue) ;

Mme Bibiana Streicher donne lecture du développement de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme nous savons tous, Montreux est une ville d'accueil importante qui en plus a un Syndic ambassadeur qui va chercher les manifestations internationales et nationales pour faire vivre notre ville. La porte d'entrée pour la plupart des arrivants est la place de la gare. Et comme nous savons tous, la première impression reste la plus importante.

Au vu de ce développement positif de notre ville, il est important que les moyens techniques suivent. A ce jour on peut constater que les voies principales ne sont plus adaptées à l'évolution du tourisme ainsi qu'à l'augmentation du trafic.

La vision d'avenir privilégie les transports en commun et il en ressort que la liaison entre les trains et les VMCV prend de plus en plus d'importance.

La situation actuelle est bien souvent, pour les touristes, catastrophiques. Qui n'a pas un jour croisé dans les escaliers de la gare, des touristes qui s'échinent à monter et descendre des escaliers en portant leurs valises, car ni l'escalator ni l'ascenseur ne fonctionnaient. Il en est de même pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. La plupart des visiteurs arrivant par le train ne connaissent pas les possibilités existantes pour accéder à la Grand-Rue et prennent tout naturellement le chemin le plus direct qui arrive sur les escaliers de la gare, à côté de l'Hôtel Suisse Majestic.

Cet effet est amplifié lors des grandes manifestations qui se tiennent à Montreux comme le Montreux Jazz Festival, le Marché de Noël et tant d'autres tout au long de l'année.

Ces escaliers peu pratiques et son escalator fonctionnant que dans le sens Grand-Rue – Avenue des Alpes et étant souvent en panne, nécessitent impérativement d'être modifiés et adaptés à l'évolution du trafic piétonnier actuel. Il en va du confort, de la sécurité des piétons et de l'image touristique de Montreux.

Quelles solutions à apporter ?

Je souhaiterais que la Municipalité confie une étude qui peut étudier toutes les possibilités et nous apporter la meilleure solution pour un accès confortable entre la gare et le lac pour les piétons.

Idéalement, un passage sous-voie partant de la gare pour arriver à la Grand-Rue résoudrait la totalité des problèmes piétons/trafic.

L'idéal n'étant pas toujours réalisable à court terme, il faudrait dans l'urgence installer au moins, un escalator fonctionnant dans les deux sens et/ou un ascenseur permettant, à cet endroit, de lier plus facilement la Grand-Rue à l'Avenue des Alpes.

Cette motion va dans le sens des projets de la Municipalité, qui souhaite requalifier l'espace de la gare et serait également un bon complément de liaisons facilitées lors de la réalisation du projet « La Rouvenaz ».

Sur le plan touristique, les villes qui ont un tourisme urbain doivent donner envie de revenir. Montreux est malheureusement une ville qui est en train de vieillir. Essayons donc de garder notre image positive en donnant envie aux touristes et divers manifestants de revenir et profiter de leur séjour dès le premier instant.

Je souhaite que cette motion soit envoyée à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

9.2 Motion de Mme Irina Gote : « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune ».

Mme Irina Gote donne lecture du développement de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic,

L'urbanisation croissante de notre Commune, l'augmentation du nombre d'habitants qui en découle, une topographie peu favorable à l'aménagement des infrastructures, ont progressivement conduit à de sérieux problèmes de mobilité. Si le centre ville est naturellement concerné, les hauts de la Commune ne sont pas pour autant épargnés.

Ainsi concernant le secteur Brent-Fontanivent-Chernex, le plan directeur communal (PDCom) décrivait déjà en 1998, la situation en page 93, je cite : « C'est surtout dans cette partie de Montreux que les effets de l'urbanisation des 30 dernières années sont plus visibles : tapis de constructions, souvent implantées sans soucis de cohérence avec le milieu bâti préexistant ou l'environnement naturel ; destruction des éléments structurants tels que châbles, murs, haies ; disparition de la majorité du vignoble ; incohérence du système de circulation, etc. » Je clôt la citation.

Dans ce contexte d'une topographie particulière : territoire communal très en pente, routes sinueuses à forte déclivité, flux croissant du trafic, le partage obligé, de chemins étroits et dépourvus de trottoirs, par les véhicules et les usagers les plus vulnérables du trafic, devient de plus en plus dangereux pour ces derniers. C'est pourquoi de nombreux parents préfèrent mener leurs enfants en voiture à l'école, plutôt que de les exposer au trafic automobile, même sur des trajets relativement courts.

Et puis il y a la problématique de la vitesse. Aujourd'hui, dès que l'on sort des villages ou lieux-dits qui font partie de la Commune de Montreux, la vitesse appliquée est celle en dehors des localités, à savoir 80km/heure. En sachant que de nouvelles constructions se trouvent aujourd'hui tout le long des axes routiers, avant et après l'entrée des villages, il faudrait également mener une réflexion dans le sens d'une harmonisation de la vitesse, non plus selon le critère « dans la localité et en dehors », mais en fonction du tissu bâti. Ainsi, une vitesse adaptée fera que les piétons qui souhaitent ou qui doivent emprunter ces bouts de routes à pied, seront plus en sécurité.

Compte tenu des considérations qui précèdent, je demande à la Municipalité :

1. De mandater l'Association Transport et Environnement (ATE) pour :
 - 1.1 Analyser le flux des déplacements dans le périmètre Brent-Fontanivent-Chernex-Chaullin-Chamby-Sonzier, état actuel et prévisions.
 - 1.2 Elaborer un concept global de circulation privilégiant la mobilité douce, en particulier pour l'accès aux équipements collectifs.
 - 1.3 Proposer un ordre chronologique pour les aménagements propres à ce concept.
2. D'établir un calendrier pour la réalisation des aménagements qui auront été retenus.
3. De mener une réflexion en vue de l'harmonisation de la vitesse dans ce secteur.
4. De reprendre la démarche pour d'autres secteurs du territoire communal, là où des difficultés similaires ont été rencontrées.

Bien entendu, je demande que cette motion soit renvoyée en commission pour étude et rapport et je vous remercie. »

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Interpellation de M. Grégoire Furrer qui a pour titre « Pour une saison culturelle rassembleuse à Montreux ? »

M. Grégoire Furrer donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers collègues,

Je prends la parole devant vous au nom des trois festivals montreusiens, le jazz, le Comedy et le Septembre musical.

Comme vous le savez, ces trois festivals se sont récemment inquiétés du fonctionnement de la Saison culturelle et l'ont officiellement écrit au Conseil de fondation, avec copie à la Municipalité le 11 mars dernier. Les trois directeurs ont aussi rencontré une délégation municipale en mai pour échanger sur leur courrier.

Début octobre, le Conseil de fondation s'est séparé d'un commun accord du directeur de la saison et, un tel changement étant peu courant dans le monde feutré de la culture romande, la presse s'est fait largement l'écho de cette décision, y voyant notamment la main des festivals.

Aussi, nous aimerions préciser un certain nombre de points importants. Premièrement, les festivals tiennent à rappeler qu'ils entretiennent individuellement et collectivement d'excellentes relations avec l'exécutif, toujours à l'écoute de leur problématique. Les festivals sont aussi reconnaissants des efforts que leur consent le Conseil communal, lorsque nécessaire, comme par exemple le préavis dit de recapitalisation des 3 géants montreusiens.

Troisièmement, les 3 festivals n'ont nullement l'intention de faire main basse sur la saison ni de s'accaparer, à cette éventuelle fin, de nouvelles aides publiques, comme nous avons pu l'entendre ici ou là. Enfin, en parlant d'une seule voix et en leur nom, les festivals ne souhaitent aucunement exclure les autres acteurs culturels, notamment le Choral Festival, mais ceux-ci n'ont bien sûr pas la même problématique que les festivals qui représentent à eux trois la majorité des productions au Stravinski.

Les festivals désirent attirer l'attention sur leur crainte quant au management d'un outil aussi prestigieux et compliqué à gouverner que l'auditorium Stravinski, dans un environnement culturel aussi concurrentiel, tendu et fragile que celui que nous connaissons aujourd'hui. Ces dernières années, le monde de la culture a complètement changé. Nouvelles salles: l'EPFL, maintenant le Rosey à Rolle et la salle du Luna Festival à Nyon, concurrents de plus en plus agressifs, crise du financement culturel que ce soit public ou privé, complexité croissante du management, etc.

Les festivals sont en prise avec cette réalité au quotidien, luttant pour préserver leur ambition d'excellence. Il est évident qu'une Saison culturelle à Montreux, durant l'année, interagit avec l'ensemble des paramètres auxquels sont confrontés les festivals. Il est par conséquent plus qu'essentiel que les actions culturelles se déroulant au Stravinski soient régies par une seule et même approche, une seule et même ligne, une seule et même vision. Ce qui n'empêche pas bien sûr de faire des différences en fonction des genres et des objectifs poursuivis.

Aujourd'hui les festivals pensent que la ligne éditoriale de ce que nous voulons faire à Montreux n'est pas suffisamment définie. Ce n'est pas une critique, juste un constat amplifié par le fait que le monde culturel évolue à un rythme de plus en plus rapide.

Les festivals pensent en outre que trop de structures aux rôles et responsabilités variés entourent la culture. À quoi sert une commission de programmation si elle ne se réunit pas ou si, lorsqu'elle se réunit, elle ne sert qu'à enregistrer un programme déjà bouclé ?

Comment ouvrir la saison à des productions privées faites par des géants comme Opus One, Live Music ou l'agence Cécilia à Genève sans défavoriser les festivals qui sont en concurrence frontale avec ces sociétés tout au long de l'année et sans priver le public régional d'artistes intéressants ? Ce double objectif ne peut se réaliser qu'en associant les festivals aux productions extérieures et surtout pas en ouvrant la salle, tel un garage, aux producteurs privés extérieurs, comme ce fut le cas récemment.

De quoi la saison a-t-elle besoin pour fonctionner en complément des festivals ? Quel profil faut-il à sa tête ? Un directeur qui cherchera à imposer tôt ou tard sa propre ligne ? Ou un coordinateur qui rassemblera ? Comme vous avez pu le lire dans la presse, les Festivals pensent qu'il faut un coordinateur ou un secrétaire général et que le titre de ce poste est très important.

Nous pensons donc que le départ du directeur de la saison doit permettre de réfléchir collectivement et en profondeur sur la question du quoi ? Que voulons-nous comme Culture à Montreux ? Ensuite nous pourrions répondre au "comment", et enfin au "combien". Ces questions sont fondamentales et de leurs réponses dépendra les orientations culturelles majeures pour ces 10-20 prochaines années. C'est d'autant plus nécessaire, à notre avis, de le faire maintenant que le Conseil communal devra

se pencher prochainement sur l'avenir du Centre des congrès dont l'activité culturelle est une des composantes essentielles.

Mes deux questions à la Municipalité au nom des 3 festivals seront donc les suivantes:

- Comment la Municipalité et le Conseil de fondation de la Saison culturelle de Montreux entendent associer les milieux culturels concernés, en particulier les 3 festivals évoqués, dans le choix de la nouvelle direction et la fixation des buts et moyens de la saison ?
- La Municipalité et le Conseil de fondation de la Saison culturelle de Montreux sont-ils prêts à donner plus d'autonomie à la commission de programmation, dans laquelle siègent tous les acteurs culturels, en la laissant s'autogérer par exemple et/ou en la consultant sur l'embauche et le choix du futur responsable de la saison ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et vous remercie pour votre attention. »

Mme la Municipale Edith Willi déclare qu'elle a déjà eu de nombreuses occasions d'en parler avec M. Grégoire Furrer, ainsi qu'avec les deux autres directeurs, mais elle ne va pas répondre, ce soir, directement à cette interpellation, puisque M. Christophe Privet en a déposé une allant dans le même sens et sur le même sujet, mais avec des éléments différents. Il sera donc répondu par écrit à cette interpellation.

10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst qui a pour titre « Coordination des horaires des transports publics »

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher collègues,

Permettez-moi de m'adresser à la Municipalité avec une interpellation qui a pour titre : « Coordination des horaires des transports publics ».

L'horaire des CFF indique aux fidèles utilisateurs des transports publics des correspondances entre les différents acteurs du domaine des transports publics, les CFF, le MOB et les bus VMCV qui – hélas – sont trop souvent aléatoires :

Quelques exemples :

J'arrive depuis Lausanne avec le train régional à Clarens vers 18h57 et – selon l'horaire – le bus VMCV 214 devrait partir à 19h01 depuis Clarens Gare vers les Hauts. Déjà, aurait-il une possibilité que le bus ne parte qu'à 19h05 ? C'est une correspondance très importante pour de nombreux habitants le long du parcours du bus. Mais même si j'arrive à 18h59 à la station de bus, combien de fois, le bus est déjà parti...

Deuxième exemple : J'arrive avec le train à Blonay à 19h18 et le bus VMCV devrait partir vers 19h20. Les mêmes questions et défis se posent.

Dernier exemple : J'arrive avec le bus 214, le matin, à Clarens gare vers 7h37 et mon train régional part à 7h40. Inutile d'expliquer combien de fois toute une équipe de passagers passe son temps sur les quais de Clarens pour attendre le prochain train.

A quelques reprises, j'ai discuté avec les chauffeurs de bus, tous et toutes toujours ouverts et aimables, de la situation. Souvent, le chauffeur n'était pas au courant que l'horaire des CFF affichait une correspondance et - comme preuve - me montrait son horaire VMCV qui en effet n'indique aucune correspondance. Certains chauffeurs étaient au courant et m'ont proposé, même demandé !, d'écrire une lettre à la direction des VMCV, parce qu'ils s'efforçaient d'arranger les passagers, mais leur horaire souvent les limitait.

J'ai discuté avec d'autres usagers et d'autres zones « névralgiques » existent et c'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à notre Municipalité, Montreux étant un actionnaire important des VMCV, avec les 3 questions suivantes :

1. Est-ce la Municipalité est au courant que les horaires des différents acteurs du domaine des transports publics ne sont pas suffisamment coordonnés, sachant que même avec la meilleure volonté on ne pourra jamais satisfaire tout le monde évidemment?
2. Est-ce que la Municipalité est prête à étudier l'ensemble de la situation et identifier les correspondances « névralgiques » sur notre territoire ?
3. Est-ce que la Municipalité est prête à intervenir auprès des acteurs des transports publics, dans la mesure du possible et du raisonnable bien sûr, pour permettre une meilleure coordination des horaires des transports publics ?

Votre fidèle utilisatrice des transports publics vous remercie à l'avance pour votre réponse et votre engagement en cette matière. »

M. Caleb Walther relève que n'ayant pas eu le développement du texte, mais seulement le titre, il pensait répondre par écrit faute d'avoir les questions. Mais comme il a encore un peu de mémoire, il va essayer de le faire oralement, et prie Mme l'Interpellatrice de l'arrêter s'il se trompe sur les questions.

A la première question : On est partiellement au courant de ce genre de problème, en tout cas M. Caleb Walther l'est à titre privé parce qu'il lui est déjà arrivé plusieurs fois, d'arriver à la gare de Clarens et de juste louper le bus. Ce sont des choses que l'on connaît et essayer de les résoudre n'est pas si simple, parce qu'évidemment quand on veut prendre le train, on aime bien que le bus arrive avant et quand on veut prendre le bus, on aime bien que le bus ait attendu. Il y a parfois des situations où il faut trancher, et ce n'est pas toujours au bénéfice de l'utilisateur du moment.

Mais on est conscient de ce genre de problème, et ce que M. le Municipal Caleb Walther aimerait dire notamment, c'est qu'une des raisons pour lesquelles, à l'instigation de la Municipalité de Montreux mais pas uniquement, un processus de fusion des entreprises VMCV et MVR est en cours, parce que l'on constate, et c'est de l'aveu même des deux directeurs concernés, qu'ils ont beau discuter et savoir qu'ils doivent travailler ensemble, dans une même entreprise les choses se passent mieux. Donc on sait qu'il y a une marge d'amélioration par rapport à cela.

A la deuxième question : Oui, on est prêt à mener une étude, mais M. Caleb Walther croit que le mieux c'est que ce soit à nouveau les

entreprises du secteur public, qui ont toutes les cartes en mains, parce qu'il y a aussi une certaine contrainte avec les CFF qui pèsent un peu plus dans la balance il est vrai, et il répondra plutôt à la troisième question.

Oui, on est bien sûr prêt à discuter, avec les entreprises des transports publics, de ces horaires. Il est toujours utile de nous le rappeler parce qu'on le sait, mais parfois on l'oublie. Donc c'est très volontiers qu'il répondra positivement à la question trois à la place de la question deux, s'il a bien mémorisé ces questions.

Comme Mme Susanne Lauber Fürst a hoché de la tête, M. le Municipal Caleb Walther pense que c'est bon pour les réponses et il s'arrête là.

Mme Susanne Lauber Fürst est satisfaite des réponses et elle a compris que c'est M. Caleb Walther qui va écrire à la direction des VMCV, ainsi elle n'est pas obligée de le faire.

10.3 Interpellation de M. Florian Chiaradia qui a pour titre « Un Agenda 21... avant le XXI^e siècle ? »

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La question de l'Agenda 21 préoccupe les Conseillers communaux depuis fort longtemps: c'est un euphémisme, puisqu'au printemps 2003, votre Conseil adoptait la motion (ancienne) de notre collègue Wolfgang Martz, demandant une étude pour la mise en place d'un Agenda 21 local.

C'est près de 10 ans plus tard, soit courant 2012, que la Municipalité nous présentait enfin une réponse, encore très partielle, en signant notamment le 25 juin de cette année une "Déclaration d'engagement sur la voie du développement durable". Si vous vous souvenez bien c'était une petite brochure, sauf erreur, de format A5, de couleur grise, qui était un catalogue de bonnes intentions et de principes à approfondir.

Si votre Conseil, fin 2012, a finalement accepté la réponse de la Municipalité, c'était avant tout pour saluer la volonté de prendre en main ce dossier, tout en restant dans l'attente de l'aboutissement promis, soit la mise en place d'un Agenda 21 dans un délai de deux ans. A ce titre je cite le rapport de commission: "M. Neukomm s'engage formellement devant ce Conseil communal à élaborer un Agenda 21 local, avec un programme d'actions détaillées, d'ici au 25 juin 2014", fin de citation.

A ce jour, nous sommes donc 11 ans après l'acceptation de ce postulat. Nous avons par ailleurs dépassé l'échéance fixée dans la déclaration d'engagement et réitérée lors de la réponse à la motion.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- A quel stade en est l'élaboration concrète de l'Agenda 21 montreuvisien ?
- Dans quel délai la Municipalité compte-t-elle le présenter ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse. »

M. le Municipal Christian Neukomm relève qu'avant toute chose il convient de se référer au préalable et pour rappel à la communication que la Municipalité avait faite au Conseil communal en janvier de cette année, dans laquelle il était fait état du

processus en cours du programme détaillé de l'Agenda 21, et l'organisation d'un atelier participatif au printemps 2014, auquel d'ailleurs un certain nombre de Conseillers ont été invités et ont participé activement, et en cela on les remercie de leur approche assez ouverte ce qui a permis de trouver les bonnes solutions.

Et effectivement, le travail effectué dans ce cadre a permis de récolter une multitude de propositions d'actions, regroupées par préoccupations et priorités, selon 7 axes principaux, à savoir : les lieux de rencontre, les transports, l'urbanisation, l'énergie, la jeunesse, l'économie et la communication.

Après analyse de ces résultats par le bureau qui avait été mandaté, qui était le bureau Bio-Eco, il est ressorti que les orientations qui avaient déjà été prises par la Municipalité, dans le domaine du développement durable, entre autre avec la déclaration d'engagement qui avait été signée en juin 2012, se révélaient être en parfaite adéquation avec les propositions, lesquelles avaient été émises à l'occasion de cette démarche participative.

Actuellement, le groupe de travail a terminé son travail de synthèse. Le mandataire, Bio-Eco, est en train de préparer le travail de concaténation, et la Municipalité doit encore consolider les propositions d'actions et leur priorisation.

Ensuite, le tableau de bord sera examiné, puis validé par la Municipalité de façon à le transmettre au Conseil communal pour information, sous une forme encore à définir, par exemple l'édition d'une brochure de synthèse.

Donc pour répondre formellement aux questions de M. Florian Chiaradia :

A quel stade en est l'élaboration de l'Agenda 21 ?

La réponse est qu'il en est à bout touchant, et que l'on est vraiment dans la dernière ligne droite.

Dans quel délai la Municipalité compte-t-elle le présenter ?

La réponse est que le rapport ou le rapport-préavis sera en état d'être présenté d'ici fin 2014, voire tout début 2015.

Pour la petite anecdote, effectivement la Municipalité s'était engagée, au travers de la déclaration qu'avait faite M. le Municipal Christian Neukomm, à mettre deux ans dès le moment de la déclaration d'engagement de juin 2012. Effectivement on a dépassé le délai, mais il rappelle quand même que la commission s'est réunie en janvier 2013, ce qui donne un tout petit peu de marge, mais il pense que l'on arrivera dans le tir.

M. Chiaradia est satisfait de la réponse.

10.4 Interpellation de M. Yann Krebs concernant le préau du collège Vinet à Clarens »

M. Yann Krebs donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je déclare mes intérêts, je suis président de l'Association des Intérêts de Clarens.

Suite à des échanges avec certains parents d'élèves inquiets, je souhaite vous faire part des préoccupations suivantes :

La forme du préau ne permet pas une surveillance idéale de la part des enseignants. Malgré leur très bonne vigilance, des élèves arrivent à sortir du préau pendant les pauses et à se mettre ainsi en danger.

Le passage de personnes étrangères à l'école à travers le préau pendant les heures de cours est fréquent. Cette traversée est utilisée comme raccourci entre la gare et l'Avenue Alexandre-Vinet. Pourtant une pancarte indique clairement que les personnes n'ayant aucun lien avec l'école n'ont pas l'autorisation de cheminer dans l'enceinte de l'établissement.

La cour n'étant pas éclairée la nuit, cela attire des personnes souhaitant faire leurs petites affaires sans être vues. Certains matins des bouteilles, des déchets et des préservatifs ont été retrouvés dans le préau. Une élève de l'école enfantine a même trouvé une seringue usagée et l'a ramassée.

Lors de la sortie des classes, de nombreux parents se parquent au bord de la route et sur le trottoir de l'Avenue Alexandre-Vinet. Les enfants courent entre les voitures et la situation est donc dangereuse.

L'AIC se montre très attentive à toutes ces problématiques et je souhaite donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment peut-on aménager le préau afin de faciliter le travail de surveillance des enseignants durant les pauses ?
- Est-il envisageable de poser des portails aux entrées du préau afin d'empêcher les personnes étrangères à l'école de traverser pendant les horaires scolaires ?
- Quelles mesures peuvent être mises en place pour que la cour ne soit pas squattée la nuit par des personnes étrangères à l'école ?
- Comment peut-on sécuriser le trafic autour de l'école ? Faut-il mettre des barrières ou des potelets afin d'empêcher les véhicules de se parquer sur les trottoirs ?
- Lors des discussions relatives au préavis de construction de la Maison de Quartier, il avait été évoqué la possibilité d'utiliser le solde du crédit de construction pour refaire la cour nord du collège Vinet, en face du Rialto. Qu'en est-il aujourd'hui ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

M. le Municipal Alain Feissli répond que finalement et tout en remerciant M. l'Interpellateur pour son texte et pour les préoccupations qui y sont exposées, il est considéré que Vinet, aujourd'hui, est un chantier qui évolue chaque jour au gré de l'avancement des travaux de la Maison de Quartier.

M. l'Interpellateur donne quelques affirmations ou des informations qui ne sont pas forcément toutes connues, en tout cas par la Municipalité et qui nécessiteront quelques contacts, notamment avec la Direction de l'établissement scolaire de Montreux-Ouest.

Finalement l'interpellation de M. Krebs touchant au moins trois services et peut-être un quatrième, la Municipalité y répondra par écrit, et ce sera très certainement en décembre au gré des vacances scolaires.

M. Yann Krebs est satisfait de la réponse.

10.5 Interpellation de M. Michel Posternak concernant les restrictions de circulation mises en place le 7 septembre pour le Montreux Grand Prix et le Septembre musical

M. Michel Posternak donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous n'ignorez pas qu'avec le Septembre musical, fondé en 1946, Montreux héberge l'un des plus anciens festivals de musique classique de Suisse. Son histoire, associée après la seconde guerre mondiale à la présence dans cette ville de plusieurs artistes illustres, lui a permis d'acquérir un rayonnement international. En dépit des périodes de turbulence qui ont malheureusement suivi, et grâce surtout au renouveau apporté par la nomination en 2005 de Tobias Richter comme directeur, le festival navigue maintenant dans des eaux plus calmes.

Bien sûr, certains problèmes récurrents subsistent, comme par exemple la recherche de plus en plus difficile de sponsors, la fidélisation d'un public local ainsi que celle des mélomanes lausannois qui rechignent à se déplacer de 30km. Mais dans l'ensemble, et tout au moins pour ce qui est de l'édition 2014, la situation peut être qualifiée de satisfaisante, même si le festival reste fragile et que tout doit être fait pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions.

Si j'en viens à aborder ici la problématique du Septembre musical, c'est justement à cause d'une malheureuse coïncidence de dates, qui a concerné le concert du dimanche soir 7 septembre et le déroulement du "Montreux Grand Prix". Loin de moi l'idée de fustiger cette dernière manifestation qui a enthousiasmé un très grand nombre de citoyens montreusiens.

Ce que je considère par contre comme regrettable, c'est comment les très contraignantes restrictions de circulation afférentes au "Montreux Grand Prix" ont été communiquées à la direction du Septembre musical. Je rappelle que l'avenue Claude Nobs, face à l'Auditorium Stravinski, avait été fermée au trafic durant toute la journée, et ceci jusqu'à 22h00, cela venant s'ajouter aux difficultés liées à la fermeture pour travaux de l'avenue Belmont.

Il faut noter que des mesures d'urgence ont bel et bien été proposées à cet égard par la Municipalité. Mais il n'en demeure pas moins que ce n'est que deux semaines avant cet événement que la direction du Septembre musical a été informée des restrictions de circulation. Si cette information avait été passée plus tôt, une modification de la programmation des concerts aurait pu être envisagée, en prévision d'une audience réduite le 7 septembre, ce qui s'est bien entendu avéré impossible dans le si bref délai de deux semaines.

Le constat de cette décision malheureuse est qu'une bonne partie des auditeurs du concert de dimanche soir, venant de l'extérieur, a simplement renoncé à se rendre à Montreux, ce qui a représenté une perte financière non négligeable pour le festival, la salle étant restée à moitié vide, et ceci malgré un programme très intéressant, avec notamment la présence de la pianiste Martha Argerich. Dès lors, mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

- Quand la décision de fermer l'avenue Claude Nobs a-t-elle été prise, et pourquoi ne pas avoir informé beaucoup plus tôt la direction du festival des restrictions de trafic envisagées, ce qui lui aurait permis de trouver une solution moins dommageable financièrement ?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse. »

Mme la Municipale Edith Willi tient à dire à M. Michel Posternak que la Municipalité regrette également infiniment cette situation qui s'est présentée pour le Septembre musical, mais elle aimerait faire un petit rectificatif, la Grand-Rue a été ouverte à 18h00.

Mais, ceci est d'autant plus regrettable, par rapport aux énormes efforts qui ont été faits cette année, de la part du comité et du nouveau président, qui ont montré vraiment une amélioration et un renouveau au niveau de ce programme du Septembre musical.

Ce que Mme Edith Willi aimerait relever c'est notamment les nouveautés qui ont été introduites, le jardin musical par exemple pour l'accueil des sponsors et des différents partenaires, avec l'accueil de l'orchestre des jeunes qui a permis à de nombreux jeunes des banlieues du Brésil de monter un orchestre et de pouvoir se produire dans cette salle, et il y a eu une dynamique incroyable lors de ces concerts, où un autre public était présent.

Pour dire aussi que cette année il y a eu plus de participants, d'auditeurs que d'habitude, puisqu'il y en a eu plus de 8'000 cette fois, ce sont les chiffres qui ont été donnés récemment par le Septembre musical.

Mme la Municipale Edith Willi a dit qu'elle souhaitait apporter quelques rectificatifs, parce que d'une part la Grand-Rue a été ouverte à 18h00, et d'autre part les parkings du Marché et de la gare étaient tout à fait accessibles et ouverts.

D'autre part les bus étaient gratuits, puisque le Grand Prix avait permis l'utilisation gratuitement par toute la population des bus sur la ligne 201, avant et après, une fois que c'était ouvert, et les bus effectuaient le détour.

Il y a eu effectivement un manque d'information auprès du Septembre musical, et l'explication a été trouvée, Mme Edith Willi en a informé M. Richter et sa secrétaire, Mme Van de Ven. Toutes les manifestations ont l'obligation de s'inscrire et de compléter un questionnaire qui s'appelle POCAMA, qui est disponible sur le site de la police et sur le site du Canton, et ce questionnaire, ce formulaire, permet d'informer notamment toutes les manifestations inscrites ce jour-là.

Or, ce questionnaire, ce formulaire, n'a pas été rempli cette année par le Septembre musical, et Mme la Municipale Edith Willi en a informé la secrétaire, Mme Van de Ven, qui, l'année prochaine, veillera à ce que ce formulaire soit rempli.

M. Michel Posternak est satisfait des réponses.

10.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'éventuel abattage d'arbres protégés à Collonge

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons pu lire dans les actualités relatées par la presse qu'un projet de construction nécessitait l'abattage d'arbres très vieux, sans doute centenaires pour certains, et protégés. On fait état d'un hêtre pourpre de 108 cm de diamètre, d'un immense tilleul de 98 cm de diamètre ou encore d'un résineux de 49 cm de diamètre.

Une pétition a été lancée par des riverains dans le but de sauver ces arbres.

La Municipalité devra se déterminer sur le permis d'abattage de ces arbres. Je cite : « Il s'agira alors de peser les intérêts entre, d'un côté, le projet de construction qui permet sur cette parcelle constructible de densifier l'habitation et, de l'autre, d'éviter le mitage du territoire et de préserver ces arbres protégés. », fin de citation.

Nos questions sont les suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle déjà pris la décision ou peut-elle communiquer sur ses intentions ?
2. De manière générale, en dehors de ce cas de figure, la Municipalité estime-t-elle que l'intérêt public à densifier l'habitat doit prévaloir sur l'intérêt à la protection du patrimoine paysager ?
3. Qu'en est-il de l'intérêt à disposer de dégagements suffisants sur le lac depuis la rue ? Je m'explique, actuellement sur Collonge quand vous vous promenez sur ce tronçon, de part et d'autre il a un front bâti contigu, ce qui fait qu'il y a une espèce de couloir et tout d'un coup, à cet endroit-là, il y a un dégagement sur le lac. Est-ce que c'est intéressant de conserver un dégagement sur le lac, qui est permis actuellement même avec ces arbres et le bâtiment qui est actuellement en place ?
4. Les responsables du projet proposent de replanter deux arbres en lieu et place des trois arbres évoqués ci-dessus, dont certains sont centenaires. La Municipalité estime-t-elle qu'une telle compensation est suffisante ?
5. Enfin, la Municipalité voit-elle un intérêt à préserver la construction existante, sur la parcelle dont il est question ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il ne pourra pas être répondu à cette interpellation ce soir, parce que l'on pose des questions à la Municipalité et la Municipalité ne s'est pas encore penchée sur cette question-là.

Il peut seulement dire concernant la question une, que la décision municipale n'a pas été prise. Pour chaque permis de construire, la Municipalité ne peut pas s'opposer à une mise à l'enquête, et que pour chacune de ces mises à l'enquêtes, le service "Voirie et espaces verts" émet un préavis à la Municipalité, disant si l'abattage est acceptable ou pas, et avec quelle compensation, et c'est sur cette base-là que la Municipalité se prononce.

Pour les cas particuliers, il y a en plus la commission consultative municipale des arbres, boqueteaux, haies, etc, qui va sur place. Donc il y a encore cette commission qui doit se rencontrer pour émettre un préavis à la Municipalité. La décision n'est pas encore prise et il est donc trop tôt pour répondre à ces questions. Et comme cela a été

annoncé par M. Alain Feissli, il y sera probablement répondu pour la séance de décembre.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

10.7 Interpellation de M. Christophe Privet qui a pour titre « La Saison culturelle »

M. Christophe Privet s'excuse d'ores et déjà s'il y a une éventuelle répétition avec l'interpellation du directeur du Festival du rire, mais néanmoins collègue, car M. Privet ignorait cette dernière, et il donne lecture de son interpellation :

« Le départ du directeur de la Saison culturelle a fait l'objet d'une communication sibylline et très formatée de la part de la Municipalité.

Or, nous savons que ce sont des problèmes réels qui sont à l'origine de ce départ.

Ainsi, la relation entre la Saison culturelle et les festivals n'est pas au beau fixe, c'est moins que l'on puisse dire.

Mais est-ce simplement de la faute du directeur, aujourd'hui sur le départ ? La Municipalité, totalement liée et investie dans la gestion directe de la Saison culturelle, peut-elle simplement congédier un directeur sans se poser des questions sur le fonctionnement de cette saison ?

Montreux Libre estime qu'il est temps de faire une pause, de reprendre le préavis de 2004 sur la culture et de le redéfinir, pour tenir compte de l'évolution incroyablement rapide du monde des grands spectacles au cours de ces dix dernières années.

Il s'agit aussi de tenir compte du développement des festivals, qui sont tous trois aujourd'hui organisés au 2m2c et qui y ont des bureaux, pour deux d'entre eux.

Ces structures sont aujourd'hui à la fois plus solides et professionnelles, mais aussi soumises à une concurrence toujours plus dure.

Nous souhaitons donc que ce changement de management soit l'occasion d'une grande remise à plat et d'une redéfinition des responsabilités, engagements et possibilités de chacun des grands acteurs de la politique culturelle de Montreux.

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la raison précise ayant déclenché le départ du directeur de la Saison culturelle ?
2. La Municipalité considère-t-elle que le départ du directeur résoudra les problèmes constatés, notamment par une minorité de la Commission des finances et unanimement par la Commission de gestion, ainsi que par les festivals ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de saisir l'occasion de ce départ pour reprendre le préavis sur la culture de 2004 et analyser s'il devrait être adapté ?
4. Les acteurs de la politique culturelle tels que les festivals ont-ils émis le souhait que leur relation avec la Saison culturelle soit redéfinie ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse. »

Mme la Municipale Edith Willi, comme elle l'a répondu tout à l'heure à M. Grégoire Furrer par rapport à son interpellation, propose de répondre par écrit en regroupant ces deux interpellations.

M. Christophe Privet est satisfait de la réponse.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz demande à la Commission de gestion de se réunir, à la fin de la séance, à l'arrière de la salle.

M. Anthony Huys, en tant que Président de l'Association des Intérêts de Glion, annonce que ce samedi 11 octobre, est organisé, à partir de 10h30, le vernissage de l'exposition de peinture de Mme Silvia Bonetti, de Glion même. Il remercie déjà d'avance la Municipalité pour un petit soutien, parce que l'AIG offre le verre de l'amitié, et il y aura aussi une brisolée. M. Huys aimerait bien voir tout le monde pour passer un petit moment de convivialité.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que si quelqu'un souhaite faire la visite proposée par les Guides d'accueil de Montreux, visite qui doit être passionnante, l'on apprend toujours énormément quand l'on visite sa propre ville, et bien les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Rolf Gosewinkel.

On arrive à la fin de l'ordre du jour, et M. le Président tient à remercier Mme Corinne Millasson qui a remplacé temporairement Mme Corinne Martin, et surtout il fait cette allusion parce que M. Olivier Rapin est arrivé, il a finalement vaincu les bouchons, et M. le Président le remercie de sa présence aujourd'hui.

Il rappelle également que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu ici-même le 5 novembre, mais également le 6 novembre, qui est une séance de réserve, et on abordera toute la question du règlement du Conseil communal, dont Mme Catherine Buchet Bulliard lui a confirmé encore aujourd'hui que, à priori, il sera dans la prochaine enveloppe avec le rapport et que par conséquent on aura un énorme travail.

On commencera la séance du Conseil communal le 5 novembre à 20h00, ici-même, et la séance du 6 novembre à 19h00. Pour la séance du 6 novembre M. le Président Emmanuel Gétaz fera préparer un buffet, un peu comme ce que l'on a eu au Casino.

On aura l'usage du vote électronique, qui sera installé pour l'occasion, et tout cela a été réservé, le contrat signé, et il espère que le règlement sera bien là, afin de pouvoir utiliser ce vote électronique.

En attendant il remercie les Conseillers de leur participation, et pour la qualité des débats et il leur souhaite une bonne fin de soirée.

M. le Président lève la séance à 22 h.00

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexe : 1 correspondance

